



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMITE REGIONAL BIODIVERSITE

Séance du 17 décembre 2025

Ordre du jour

1. Introduction

Mme Anne Claudius Petit, Présidente de la Commission « transition énergétique, stratégie des déchets, qualité de l'air » à la Région

M Sébastien Forest, Directeur Régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

2. Stratégie Régionale Biodiversité (*Région*)

Présentation du plan d'actions
Remarques et échanges

3. SNAP : perspectives pour le 2^{ème} plan d'actions régional (*DREAL*)

Présentation et échanges

4. Programme 2026 de l'Agence régionale pour la biodiversité (*ARBE*)

5. Stratégie Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (*CBN Med*)

6. Identification des points noirs prioritaires de la TVB (*DREAL, Région*)

7. Présentation des accords de la transition écologique (*Région, Etat*)

8. Actualités et points divers (*participants*)

1. Introduction

Mme Anne Claudius Petit, Présidente de la Commission « transition énergétique, stratégie des déchets, qualité de l'air » à la Région

M Sébastien Forest, Directeur Régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

2. Stratégie régionale biodiversité (*Région*)

Le Sud se lève pour la nature

Réunion du CRB – 17 décembre 2025

Stratégie régionale pour la biodiversité
2025-2035



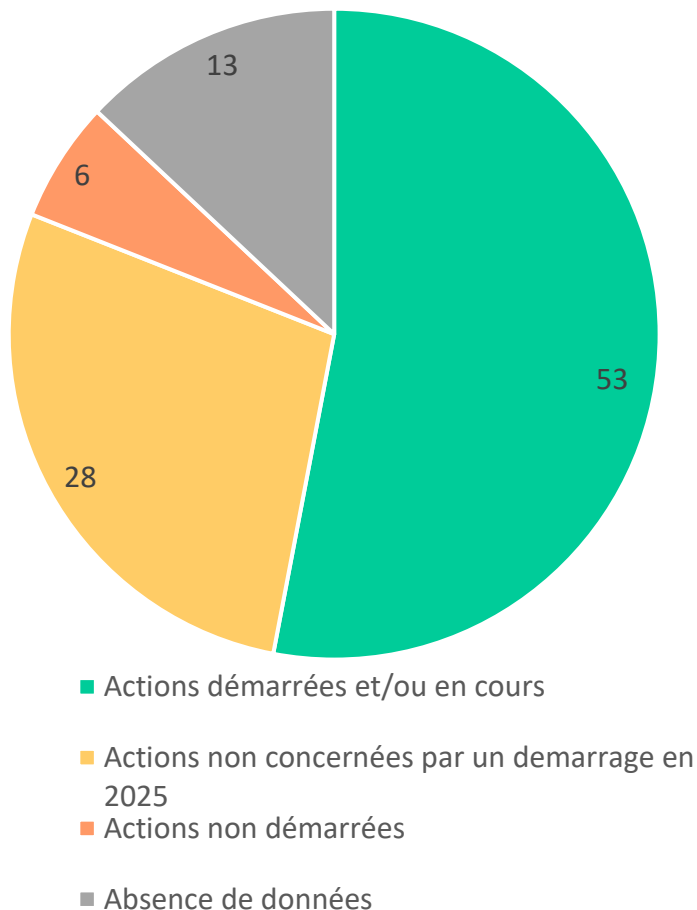
- A l'issue d'une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs régionaux, la SRB a été approuvée par le Conseil régional au mois d'avril 2025.
- Document de référence et feuille de route partagée entre tous les acteurs régionaux
- Son plan d'action 2025-2030 = Feuille de route biodiversité du plan de transformation écologique et énergétique de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Cohérence parfaite des politiques publiques et du suivi de ces documents stratégiques.

**Tableau de bord
de suivi unique**



1^{er} Bilan général

En pourcentages



En nombre d'actions

41 mesures
136 actions

- **72** actions ont démarré et/ou sont en cours
- **38** actions n'étaient pas concernées par un démarrage en 2025
- **8** actions n'ont pas démarré
- Absence de données à ce stade pour **18** actions



37



La SRB prévoit dans les 6 premiers mois après son adoption (avril 2025) :

- La mise en place d'un système de gouvernance en lien avec la gouvernance régionale de la planification écologique

Points de vigilance : Ne pas multiplier les instances

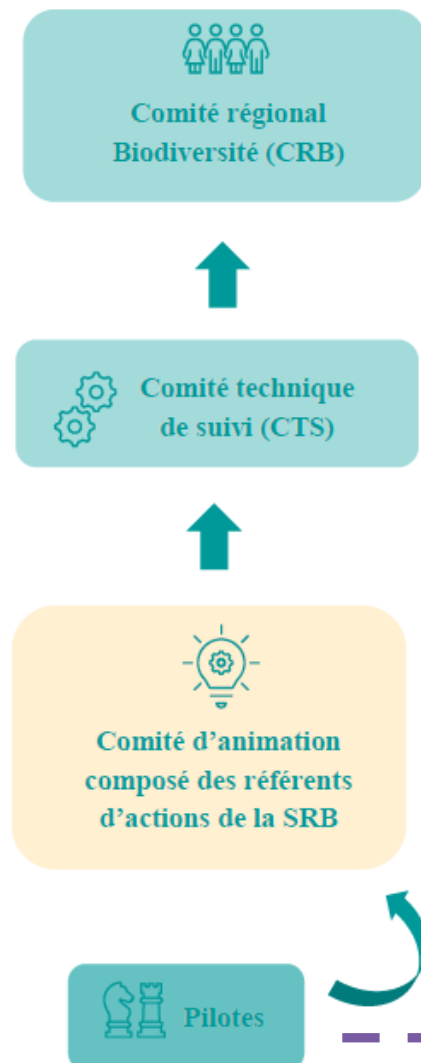
- Mettre en place **un Comité technique de suivi** qui se réunira deux fois par an
- **S'appuyer sur le CRB**

- Finaliser et mettre en œuvre le système de suivi et évaluation en s'appuyant notamment sur les travaux de l'Observatoire Régional de la Biodiversité.

Ces deux points sont donc à l'ordre du jour du CRB

- Proposition de la gouvernance
- Proposition d'un jeu d'indicateurs de suivi

Mise en place d'un système de suivi et de gouvernance



Comité Technique de Suivi (CTS)

= membres du Comité des Financeurs Biodiversité animé par l'ARBE : DREAL, Région, OFB, Agence de l'Eau, réuni le 12 septembre et le 17 octobre 2025

Chaque action de la SRB dispose d'un **réfèrent Région** qui fait le lien avec le **pilote**.

Référents Région :

- issus de différents services de la collectivité,
- réunis au sein d'un comité d'animation interne coordonné par un chargé de mission du Service Biodiversité Parc et Territoires Ruraux. Ce coordinateur est en lien avec le CTS.

A définir

Le Sud se lève pour la nature

Plan d'action 2025-2030

Cahier des fiches Mesures

Plan
d'action
4 parties
12 défis
41 mesures
136 actions

Pilote à définir

DEFI CONNAÎTRE : MONTER EN PUISSANCE SUR LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

3

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 3

Evaluer et cartographier les ressources naturelles des territoires et les services rendus par les milieux (humides, forestiers, montagnards, marins et littoraux).

 S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.

 Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : combler les principales lacunes.

Description des actions de la mesure

Les espaces naturels (y compris dans les milieux urbains), agricoles et forestiers rendent des services écosystémiques indispensables pour la qualité de vie, la santé, l'économie et la résilience climatique des territoires. Les évaluer permettrait de mettre en place des mesures pour les préserver et assurer ainsi une meilleure planification de l'urbanisation dans les territoires.

Quatre actions seront mises en œuvre dans cette mesure :

- **Action 1** : Développer une méthodologie d'évaluation des services écosystémiques reproductible à l'échelle de tous les territoires (identification des services, priorisation et méthodes d'analyses). *Pilote à définir.*
- **Action 2** : Expérimenter et financer à l'échelle intercommunale et/ou communale la mise en œuvre de la méthodologie développée sur quatre territoires d'expérimentation (un territoire/espace du SRADDET). Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour identifier ces territoires. Des résultats cartographiques sur les services rendus par la nature seront produits. *Pilote à définir.*
- **Action 3** : Intégrer les résultats produits aux documents d'urbanisme (zonages notamment) pour organiser la planification en fonction des services rendus par la nature (y compris les zones humides et espaces de bon fonctionnement des zones humides lorsqu'ils ont été définis). *Pilote à définir.*
- **Action 4** : Déployer le processus (évaluation et cartographie des services écosystémiques, intégration aux documents d'urbanisme) sur l'ensemble du territoire régional. *Pilote à définir.*

Une attention particulière sera portée aux milieux agricoles afin de mieux identifier les dynamiques des écosystèmes de ces milieux, d'évaluer précisément les services écosystémiques rendus et de renforcer des mesures pour leur préservation (zones agricoles protégées, périmètres de protection des espaces agricoles et naturels, autres...) en lien avec le développement de pratiques favorables à la biodiversité (cf. Mesures 21 et 22).

13

Acteurs impliqués

Acteurs impliqués

ARBE, quatre EPCI pilotes, Laboratoires de recherche (INRAE, IMBE), CEREMA, Collectivités territoriales; Financeurs possibles : Région / UE, DREAL, Agence de l'eau (via le Fonds vert), ADEME.

Résultats attendus

- Une reconnaissance de services écosystémiques dans les stratégies de planification et les usages.
- Une méthode reproductible.
- Des cartographies dans les 4 territoires expérimentaux.

Indicateurs proposés

- 25% des documents de planification de la Région ont intégré les résultats de l'étude à l'échéance 2030, 50% à l'échéance 2035

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Action 1 : lancée en 2026, durée 2 ans.
- Action 2 : AMI lancé en 2026 ou 2027.
- Action 3 : expérimentation sur quatre territoires : lancement en 2027, durée 2 ans.
- Action 4 : à partir de 2028.

Défi climat :

Parmi les nombreux services écosystémiques rendus par la nature on compte notamment les services de régulation qui jouent un rôle essentiel pour le climat. En effet parmi les services de régulation on compte notamment la régulation du climat (évapotranspiration végétale qui rafraîchit l'atmosphère, captation de carbone...) ou la régulation des inondations et des submersions marines qui permet une meilleure adaptation face aux épisodes extrêmes causés par le changement climatique.

Défi santé :

Parmi les services de régulation on trouve la diminution du risque de multiplication et de transmission de pathogènes pour la santé humaine, animale ou végétale grâce notamment à un effet barrière : plus grande est la diversité des espèces moins les pathogènes circulent facilement d'un individu à l'autre. Les services d'approvisionnement sont les produits tangibles tirés des écosystèmes, comme notamment les nombreux principes actifs entrant dans la composition de médicaments pour la santé humaine, vétérinaire ou végétale.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesures 22 à 25 et 35



Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

14

Rôle et missions du pilote

Coordonner la mise en œuvre opérationnelle (*et non pas mettre en œuvre*), le suivi et l'évaluation d'une ou plusieurs actions inscrites dans le plan d'action 2025–2030 de la SRB

- Mobiliser les différents partenaires identifiés dans la fiche action
- Organiser et animer la mise en œuvre des travaux
- Collecter les données nécessaires aux indicateurs de réalisation
- Contribuer au système de suivi-évaluation de la SRB
- Participer aux bilans annuels et à l'évaluation intermédiaire prévue en 2029
- Contribuer aux outils de communication de la SRB

Pilotage des actions de la SRB : propositions

Tableau de bord de suivi

Pilote proposé		N° actions concernées
Région	39	Voir
ARBE	30	Voir
DREAL	8	1.3 – 5.1 – 5.2 – 5.3 – 6.1 – 6.2 – 7.1 – 28.1 (Voir l'ensemble)
Agence de l'Eau	4	18.1 – 18.2 – 19.4 – 19.5 (Voir l'ensemble)
OFB	1	12.4
ADEME	2	30.1 - 30.2
CBN	3	2.1 – 2.2 - 2.3 - 6.3 – 8.1 – 8.2 (Voir l'ensemble)
CEN	3	1.1 – 1.2 – 2.1 - 2.2 - 2.3 - 19.3 (Voir l'ensemble)
Cerema	1	24.5
Chambre régionale d'agriculture	4	20.1 – 21.2 – 21.3 – 22.2 (Voir l'ensemble)
CRESS	3	32.1 – 32.2 – 32.3
CRT	4	33.2 - 34.3 - 35.1 – 35.2 (Voir l'ensemble)
Départements	1	28.4

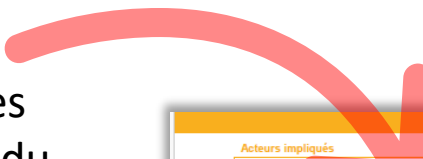
Pilotage des actions de la SRB : propositions

Pilote proposé		N° actions concernées
DIRM	2	<u>17.1 – 17.3</u>
DIRMED	1	<u>28.2</u>
DRAAF	4	<u>21.4</u> – <u>22.1</u> – <u>23.1 – 23.2</u> (Voir l'ensemble)
DDT	2	<u>18.3 -18.4</u>
Fédération régionale des chasseurs	1	<u>16.3</u>
GREC Sud	1	<u>17.6</u>
IFREMER	1	<u>20.2</u>
LPO	4	<u>1.1</u> – <u>6.4</u> – <u>24.2</u> – <u>34.2</u> (Voir l'ensemble)
ONF	3	<u>15.2</u> – <u>16.1</u> – <u>16.2</u> (Voir l'ensemble)
Rectorats	3	<u>12.1 – 12.2 – 12.3</u>
Sans pilote	14	<u>4.1 – 4.2 – 4.3</u> – <u>7.2 -7.3 -17.4</u> – <u>9.1 – 9.2</u> – <u>11.4</u> – <u>17.5 – 17.7</u> – <u>23.3</u> – <u>30.2</u> – <u>40.1</u> (Voir l'ensemble)

Indicateurs de suivi

- Chaque pilote d'action sera chargé de mettre à jour **un indicateur de suivi** qu'il choisira parmi les indicateurs proposés dans chaque fiche mesure du plan d'action.
- Parallèlement, **un jeu d'indicateurs globaux** (indicateurs d'état, de suivi des pressions, de résultats ou d'impact) est proposé :
 - réfléchis en lien avec les défis de la SRB
 - travaillés en lien avec l'ORB en fonction des données existantes et facilement récupérables.

- Jeu d'indicateurs SRB



Acteurs impliqués

Métropoles, Communautés d'agglomération, Etablissement public foncier, Département, Escota, SNCF réseau, DIRMED, VNF, CNR Port de Marseille-Fos, de Toulon et de Nice, Aéroports Marseille-Provence, Nice Côte d'Azur, DREAL, OFB, Région, Agence de l'eau, ADEME, Association de naturalistes et d'éducation à l'environnement, OFB, ARDE, CEREMA, Bailleurs, citoyens, acteurs de l'éducation, Collectivités, agences d'urbanisme, services Urbanisme/Villes, Agences de l'Eau.

Résultats attendus

- Les acteurs cibles sensibilisés à l'intérêt de la désimperméabilisation et de la renaturation.
- Un plan de désartificialisation/désimperméabilisation/renaturation opérationnel pour les 20 communes les plus peuplées du territoire en 2030 et à terme dans toutes les communes de la région.
- Un club biodiversité et aménagement (projet Desinkied) créé en 2025.

Indicateurs proposés

- Nombre d'hectares désartificialisés et renaturés, à minima dans les 20 communes les plus peuplées.
- Nombre d'arbres plantés.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Club aménagement et biodiversité lancé au 1er semestre 2025
- Premiers travaux d'identification des zones à désartificialiser courant 2ème semestre 2025.
- 5 ans pour que les 20 communes les plus peuplées du territoire disposent d'un plan de renaturation.

Défi climat :

Dans le contexte global et local de changement climatique, la nature est source de solutions : puits carbonés, végétaux « climatiseurs » urbains, milieux aquatiques et humides absorbant de CO₂, rafraîchisseurs atmosphériques et tampons face aux inondations. Face à des risques naturels de plus en plus nombreux et intenses (inondations, canicules, submersions marines, mouvements de terrains, incendies...), les solutions fondées sur la nature ont fait la preuve de leur efficacité.

Défi santé :

La présence de nature en ville et dans les zones aménagées exerce une influence (certes limitée) sur la qualité de l'air. De plus elle est très favorable à la santé physique (augmentation des déplacements en mobilité actives), psychologique (bien-être) et sociale (favorisation des rencontres et de la mixité) des habitants. La nature en ville est donc une alliée essentielle de la santé des populations.

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :

-  Stratégie européenne pour la biodiversité
-  Stratégie Nationale Biodiversité 2030 – Mesures 2, 16, 17 et 21
-  Plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

2

Merci

Pour nous écrire : crb@maregionsud.fr



3. Elaboration du 2^{ème} plan d'actions régional de la Stratégie nationale pour les aires protégées (*DREAL*)

Le plan d'actions régional – Rappels

Décline la **Stratégie nationale en faveur des aires protégées 2020-2030**

Le bilan du plan d'actions régional terrestre 2022-2024 a été présenté en CRB de 2024 et finalisé en 2025.

Le bilan du plan d'actions national et les directives pour les nouveaux plans d'actions sont en cours (ministère, OFB).

2^{ème} plan d'action 2025-2030 à préparer, concerter et valider pour fin 2025/début 2026

Objectifs = **actualisation, simplification et priorisation.**

Conservation de la structure du 1^{er} plan (7 objectifs/ 18 mesures de la SNAP, identification de pilotes/ fiches actions détaillées si nécessaire, des listes de projets de ZPF en annexe, des indicateurs de suivi).

La gouvernance en place est conservée (réunions régionales, CDAP, CSRPN et CRB).

Le volet mer reste porté par la DIRM et en lien avec le DSF



OBJECTIF 1

**DÉVELOPPER UN RÉSEAU
 D'AIRES PROTÉGÉES RÉSILIENT
 AUX CHANGEMENTS GLOBAUX**



OBJECTIF 2

**ACCOMPAGNER LA MISE
 EN ŒUVRE D'UNE GESTION
 EFFICACE ET ADAPTÉE DU
 RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES**



OBJECTIF 3

**ACCOMPAGNER DES ACTIVITÉS
 DURABLES AU SEIN DU RÉSEAU
 D'AIRES PROTÉGÉES**



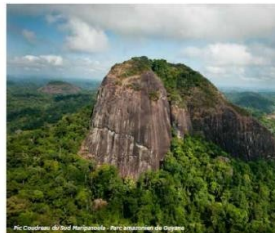
OBJECTIF 7

**CONFORTER LE RÔLE DES
 AIRES PROTÉGÉES DANS
 LA CONNAISSANCE DE LA
 BIODIVERSITÉ**



OBJECTIF 6

**UN RÉSEAU PÉRENNE
 D'AIRES PROTÉGÉES**



OBJECTIF 5

**RENFORCER LA COOPÉRATION
 À L'INTERNATIONAL POUR
 ENRAYER L'ÉROSION DE LA
 BIODIVERSITÉ**



OBJECTIF 4

**CONFORTER L'INTÉGRATION
 DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES
 DANS LES TERRITOIRES**



7 objectifs

18 mesures

+ animation / suivi / évaluation

DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS GLOBAUX

Logique d'action

- **Protéger les écosystèmes** les plus riches en biodiversité ou les plus menacés
- Assurer la **cohérence du réseau** d'ici 2030 (échelle écorégionale)

2 cibles

- **Cible 1** : d'ici 2022, couvrir au moins 30% du territoire et des eaux maritimes par un réseau d'aires protégées cohérent, et qui seront effectivement gérées en 2030
- **Cible 2** : d'ici 2022, 10% du territoire national et des eaux maritimes seront couverts par des zones de protection forte qui seront effectivement gérées en 2030.

5 mesures

Mesure 1 : 30% d'aires protégées (terre et mer)

Mesure 2 : 10% en protection forte

Mesure 3 : Diagnostics et concertations locaux pour renforcer le réseau d'aires protégées et protection forte

Mesure 4 : Autres outils qui contribuent à la protection des écosystèmes

Mesure 5 : Renforcement des outils fonciers et réglementaires existants

DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS GLOBAUX

Mesure 1 : 30% du territoire en aires protégées

- ☐ **(en cours)** Poursuivre les travaux de création du PNR Maures-Estérel-Tanneron
- ☐ **(en cours)** Relancer la révision des périmètres de sites N2000

Mesures 2, 3, 4 et 5 : 10% du territoire en zone de protection forte (ZPF)

(p1) Actualisation des listes de projets / de sites à protéger pour fin 2025 et poursuite de leur instruction

Lien avec les chartes de PNR / les PNA.

Identification de projets ou de territoire à enjeux, selon leur avancement et leur maturité (L1, L2, L3)

(p1) Poursuivre l'identification et la priorisation des projets répondant aux enjeux régionaux, notamment sur les zones humides, sites d'intérêt géologiques, glaciers

(p1) Lancer le processus de reconnaissance en ZPF prioritairement pour les sites du CdL, du CEN (instruction ZPF publiée en septembre 2025)

(en cours) Sur les forêts domaniales: finaliser l'identification des ILS et HSLNE

ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE D'UNE GESTION EFFICACE DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

OBJECTIF 2

Logique d'action

- **Accompagner la montée en compétence** et l'animation du réseau sur la gestion, la **planification** l'évaluation et l'adaptation.
- **Mettre à disposition des outils de pilotage et d'évaluation performants** et des relais techniques et scientifiques d'accompagnement au fil de l'eau.

2 cibles

Cible 3 : D'ici 2030, les aires protégées sont gérées efficacement

Cible 4 : D'ici 2030, l'état de conservation de la biodiversité s'améliore dans les aires protégées

2 mesures

Mesure 6 : Formation des gestionnaires et l'animation du réseau

Mesure 7 : Méthode de pilotage, d'évaluation, et d'adaptation de la gestion

ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE D'UNE GESTION EFFICACE DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

Mesure 6 : Renforcer la formation des gestionnaires et l'animation du réseau

(en cours) Poursuivre l'**animation des réseaux** de gestionnaires RREN et RRGMA

(p2) Poursuivre le travail sur l'offre de **formation** à destination des membres du RREN

Mesure 7 : Méthode de pilotage, d'évaluation, et d'adaptation de la gestion

(p1) D'ici 2027, avoir 78% des sites qui soient dotés d'un **document de gestion**, tout type d'aire protégée confondu (actuellement, 74% des sites disposent d'un document de gestion) – travail à mener pour les sites du CDL, CEN et ONF

(p2) Analyse du nombre de sites dotés d'un plan de gestion qui dispose d'un volet « **évaluation** »

(en cours) Renforcer la méthode d'adaptation de la gestion des aires protégées : prise en compte du **changement climatique**

(en cours) Engagement des aires protégées volontaires dans des démarches de **labellisation internationale** de la qualité de gestion et de gouvernance ; promotion du label Liste verte UICN en lien avec le RREN

ACCOMPAGNER DES ACTIVITES DURABLES AU SEIN DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

Mesure 8 : Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptés aux enjeux de protection des aires protégées

- (p1) Renforcer les actions de **police administrative et judiciaire**, sous l'égide respectivement du préfet de département et du procureur (identification des besoins des gestionnaires, contrôle dans les espaces sans gestionnaires)
- (p1) Augmenter le nombre de gestionnaires en mesure de réaliser de la surveillance : encourager les gestionnaires à mettre en place une stratégie de police et à se former

Mesure 9 : Accompagner des usages compatibles avec les objectifs de conservation

- (p1) Poursuivre les actions sur la **gestion de la fréquentation**, fréquentation liée aux **sports de nature**
- (p1) Poursuivre les actions sur la gestion de la **pollution lumineuse**
- (p1) Réalisation d'un état des lieux de la **transition agroécologique** des pratiques dans les aires protégées

CONFORTER L'INTÉGRATION DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES DANS LES TERRITOIRES

Logique d'action

Les aires protégées sont pleinement **intégrées dans les territoires** : planification et projets

Elles sont **appropriées par les habitants** qui peuvent participer à leur gestion

Les aires protégées sont des **lieux de reconnexion avec la nature** et sa préservation

2 cibles

Cible 6 : D'ici 2030, l'ensemble des documents de planification territoriale aux échelles régionales, par façade ou bassin maritime seront cohérents avec les enjeux du réseau des aires protégées

Cible 7 : D'ici 2030, les aires protégées offrent une gouvernance adaptée et garantissent un accès aux citoyens

3 mesures

Mesure 10 : Intégration dans politiques publiques et projets de territoire

Mesure 11 : Implication citoyens dans gestion et gouvernance des AP

Mesure 12 : Les AP sont des lieux privilégiés de connexion société / nature

CONFORTER L'INTÉGRATION DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES DANS LES TERRITOIRES

Mesure 10 : Intégration dans politiques publiques et projets de territoire

Mesure 11 : Implication des citoyens dans la gestion et la gouvernance des AP

Mesure 12 : Les AP sont des lieux privilégiés de connexion société / nature

- ☐ (p1) Contacter des collectivités engagées pour les mobiliser sur l'émergence de projets de ZPF
- ☐ (p2) Tester le déploiement d'une ou plusieurs visites **Biodiv'Tour** pour sensibiliser les élus aux intérêts des aires protégées
- ☐ (p1) Diffuser le **guide sur les outils de protection du patrimoine naturel** notamment auprès des décideurs
- ☐ (p1) Développer la mise en place du réseau FRENE en région
- ☐ (p2) Recenser et valoriser les dispositifs fiscaux d'accompagnement au sein des AP (ORE, charte N2000)
- ☐ (en cours) Poursuivre l'implication des gestionnaires dans le dispositif **Territoire Engagé pour la Nature**, les actions d'EEDD et le déploiement des **ABC**, les associer à la mise à jour de la TVB régionale qui commencera en 2026
- ☐ (en cours) Poursuivre de l'animation et du développement du dispositif d'aires éducatives marines et terrestres
- ☐ (en cours) Valoriser l'offre de découverte Nature au sein des aires protégées

UN RÉSEAU PÉRENNE D'AIRES PROTÉGÉES

Logique d'action

- **Mobilisation optimale de tous les financements publics** dédiés du niveau européen à local
- **Changement de paradigme** quant aux AP : L'ensemble de la société bénéficie des services écologiques pourvus par des écosystèmes en bon état. Le financement des AP, qui maintiennent ou restaurent ces écosystèmes, incombe donc également aux activités et personnes qui bénéficient de ces services écologiques.
- Établissement de **référentiels partagés concernant les coûts de gestion** des AP

Pas de cible dédiée à cet objectif qui est transversal aux autres

2 mesures

Mesure 15 : Consolider le financement des AP

Mesure 16 : Valoriser les services rendus par les AP et mobiliser l'ensemble de la société pour financer les AP

UN RÉSEAU PÉRENNE D'AIRES PROTÉGÉES

Mesure 15 : Consolider le financement des aires protégées

Mesure 16 : Valoriser les services rendus par les aires protégées et mobiliser l'ensemble de la société pour financer les aires protégées

- ☐ (p1) Informer les communes sur la **dotation aménités rurales** et ses utilisations possibles
- ☐ (p1) Encourager le **financement** des aires protégées par des **acteurs privés** : Mécénaturel
- ☐ (p1) Développer une meilleure coordination sur les actions de communication et valorisation des **services rendus par les aires protégées** : capitaliser les travaux déjà réalisés ou en cours sur le sujet

CONFORTER LE RÔLE DES AIRES PROTÉGÉES DANS LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIF 7

Logique d'action

L'adaptation de la gestion des AP dans un contexte de changement climatique global repose sur 2 exigences qui font chacune l'objet d'une mesure :

- **Doter les aires protégées et leurs gestionnaires des données scientifiques** nécessaires à l'orientation de la gestion
- **Mobiliser les aires protégées comme sites d'études et d'observation** de l'évolution du vivant en lien avec la gestion mise en œuvre

Pas de cible dédiée à cet objectif qui est transversal aux autres

2 mesures

Mesure 17 : Faire bénéficier les gestionnaires d'AP et acteurs de l'acquisition des connaissances

Mesure 18 : Faire des AP des laboratoires d'études et de recherche appliquée

- ☐ **(p1)** Réaliser une base de contacts des scientifiques et de leur thématique de travail en lien avec les aires protégées – en lien avec le niveau national

Suite des travaux

2^{ème} plan d'actions : à produire pour 2026

Objectifs d'actualisation, de simplification et de priorisation.

Calendrier prévisionnel - sous réserve de l'avancement des travaux nationaux

Décembre 2025 : finalisation du projet de plan d'actions (DREAL, ARBE)

1^{er} semestre 2026 :

- diffusion aux CDAP du projet de plan d'actions pour remarques/ contributions (consultation écrite)
- stabilisation des documents avec les retours et validation préfet

4. Programme de travail de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE)

Programme d'actions 2026



CRB – 17/12/2025



Rappel – l'ARBE, un établissement de coopération

#01

Un établissement créé à l'initiative de la Région et de l'OFB pour **se donner des moyens supplémentaires d'actions en matière de mobilisation des acteurs en identifiant et en généralisant les solutions concrètes au plus près du terrain**

11 ARBs créées

ARBE :

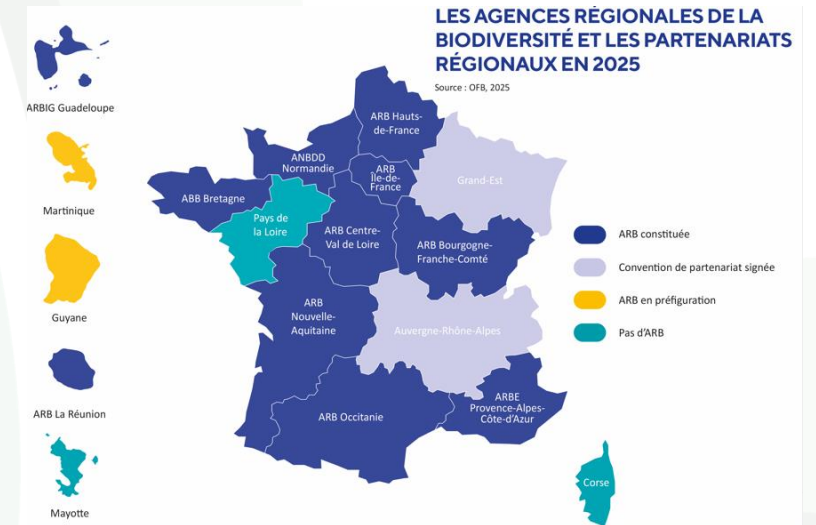
- Collectif de 19 structures//60 partenaires
- Pilotage technique des actions ARBE –

Comité des financeurs OFB/Région/DREAL/Agence de l'eau –
6 réunions par an

- 40 agents

4 axes d'interventions – 26 actions

1. Accompagner les porteurs de projets publics et privés
2. Améliorer la connaissance et appuyer les stratégies régionales
3. Informer, sensibiliser et former
4. Animer des réseaux d'acteurs



Membres financeurs



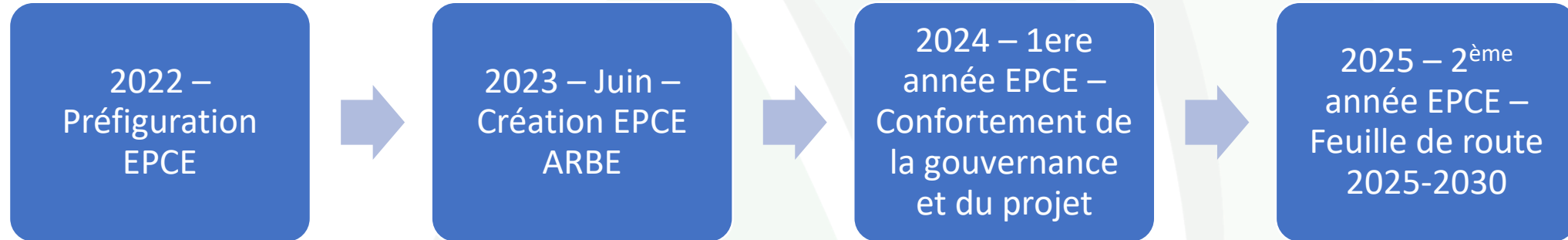
Autres membres



Bilan d'activités 2025 et perspective 2026

#01

L'année 2025 a été pour l'ARBE sa deuxième année pleine de fonctionnement en tant qu'Etablissement Public de Coopération Environnementale créé en juin 2023.



L'année 2025 a été l'occasion pour l'Etablissement de se projeter vers l'avenir en rédigeant sa feuille de route pluriannuelle 2025-2030 votée en juin 2025 par le conseil d'administration.

L'activité 2025 a été marqué par:

- La finalisation du plan d'action de la **Stratégie Régionale Biodiversité 2025-2030**. L'ARBE a co-rédigé le plan avec la Région et porte **30 actions sur 101**.
- La 1^{ère} année de mise en œuvre du plan régional de transition écologique. L'ARBE porte de nombreuses actions dans les feuilles de route Biodiversité, Urbanisme, Déchets et mieux produire.
- la période pré-électorale des municipales et les 40 ans du réseau régional des gestionnaires des espaces naturels



GOUVERNANCE

2025 : une gouvernance active et un réseau ARBs au niveau national

- ❑ Une gouvernance active : 3 CA, 5 COFIN, 1 COTECH, 1CRB
- ❑ Un réseau national des ARBs qui se structure – Séminaire national à Marseille

2026 : continuité des actions



**LES AGENCES
RÉGIONALES DE LA
BIODIVERSITÉ**
Un réseau innovant
au service des territoires

COMMUNICATION

2025 : Une stratégie de communication déployées vers les professionnels, renforcée sur le public élus., renforcée sur les aires protégées à l'occasion des 40 ans du Réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés

- Réseaux sociaux : **diagnostic et nouvelle stratégie éditoriale** - Facebook : 3 100 abonnés - Instagram : 1 000 abonnés
Linkedin : 4 900 abonnés (moyenne de 30 publications/mois sur chaque réseau)
- Relations presse : 60 retombées au 31/12/2025 dont 2 actions Agence zéro déchet plastique / Labels
- 10 lettres diffusées #SudBiodiversité – taux d'ouverture de 60 %//base contact : 7 000 contacts (+1000)
- Présence sur des évènements : Rencontres Biodiversité et territoires, Biomimexpo, UNOC, congrès de l'ANEB
- Création et diffusion d'une **campagne de communication digitale** de valorisation des espaces naturels (5 videos)

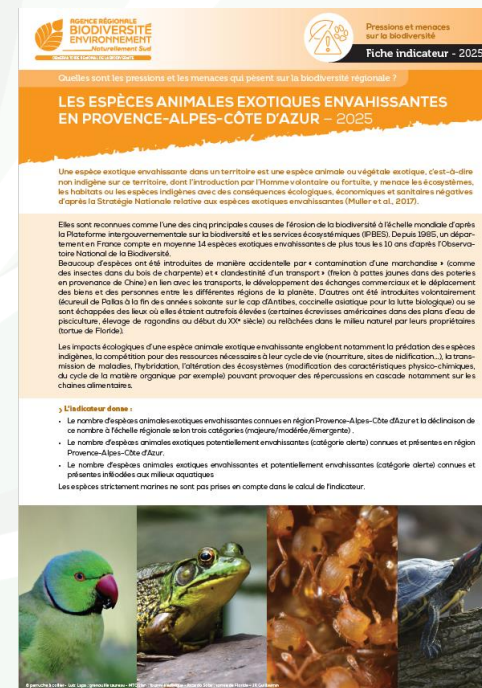
2026 : construction d'une stratégie de communication grand public

CONNAISSANCE

2025 : Une production de connaissance continue, actualisée et diffusée.

En 2025, de **nouvelles productions** dans le cadre de l'Observatoire régional de la Biodiversité et de l'observatoire régional de l'eau et des milieux aquatiques, rédaction de 2 panoramas qui sortiront en 2026 et **plus de 15 interventions** dans des événements de l'ARBE et des partenaires

2026 : Sortie de 2 panoramas régionaux [Regard sur l'eau et Regard sur la nature] , travail sur de nouveaux indicateurs et diffusion dans les médias et auprès de différents publics notamment entreprises et tout public.



CONTRIBUTION AU STRATEGIES REGIONALES

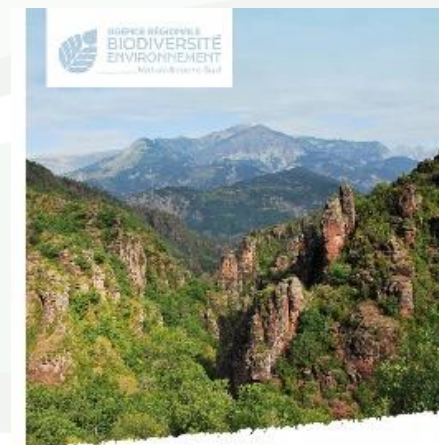
2025 : Un travail de co-construction et de co-animation efficace sur le déploiement des stratégies.

- ❑ **Stratégie régionale Biodiversité 2025-2035** : appui à la finalisation de la rédaction du plan d'actions ,à la construction du dispositif de suivi et au début du montage d'un projet LIFE
- ❑ **Stratégie Aires protégées** – Finalisation du bilan et co-rédaction du Pat 2025-2027, sortie du **guide** « Les outils de protection du patrimoine naturel » et réalisation d'une plaquette élus (sortie 2026), appui aux porteurs de projet et incitation, 1 réunion interdépartementale ENS
- ❑ **Stratégie Régionale Espèces Animales Exotiques Envahissantes** en lien avec la stratégie EVEC : Création d'une rubrique web Ressources et préfiguration d'une base de données de suivi et de diffusion des espèces, organisation d'1 webinaire, 6 interventions dans des événements

2026 :
continuité de la co-animation des 3 stratégies et de la mise en œuvre des actions confiées

Le Sud se lève pour la nature

Stratégie régionale pour la Biodiversité 2025-2035 de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Les outils de protection
DU PATRIMOINE NATUREL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Guide

Collection technique

SENSIBILISATION -FORMATION

2025 : une fréquentation de nos événements professionnels (collectivités, entreprises) importante et stable, un site internet de plus en plus visité, et le déploiement de la sensibilisation tout public

- **Public professionnel : + de 2500 participants** à nos événements professionnels : 8 Journées d'information, webinaire 1h, 9 visites Biodivtour, 5 séminaires locaux
- **1 site internet de plus en plus visité** - Nombre de visites : 81 685
- **Contribution au déploiement de l'offre de formation Biodiversité** : partenariat CNFPT –création du module Biodiversité, formation salariés entreprises : expérimentation Eiffage Routes Sud : formation de 200 cadres)



Journée Zero déchet Plastique - 3 juin – 105 part



3 Rencontres Cap 2026 – 329 part –
131 élus – 20 partenaires

AU NIVEAU OPERATIONNEL

#01

**Club Solutions fondées sur la nature –
1 webinaire de lancement et 4 rencontres
+ de 200 participants**



2026 : toucher les nouveaux élus, toucher les territoires ruraux et alpins et toucher les entreprises

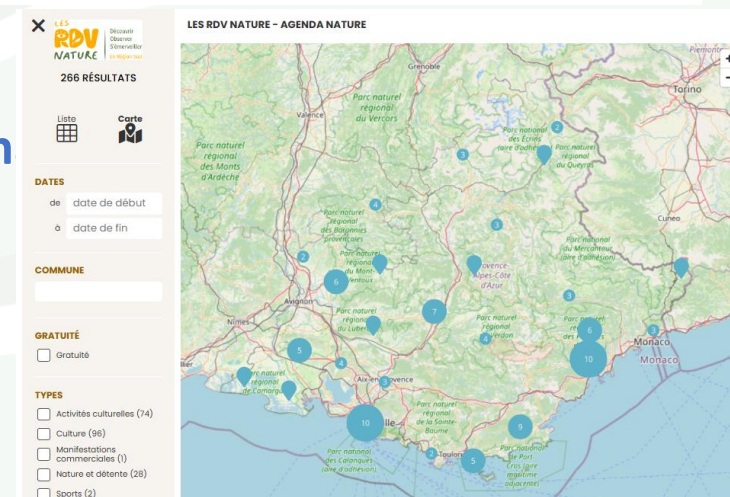
- **Organisation de la 2^{ème} edition des rencontres élus (4)**
- **Organisation de journées** : SFN, Desimperméabilisation des parkings 1 seule santé, parcs d'activités durables + séminaires interco
- **Renforcement de l'accompagnement des entreprises (label, visites)**



☐ **Grand public** : Déploiement de la rubrique « Les RDV Nature » – 900 offres par an et promotion de la fête de la nature

2026 : déploiement de l'offre de découverte Nature en lien avec le Comité Région et l'association des PNRs

☐ **Public scolaire** : Déploiement des aires éducatives – **2025 : 177 en région**



ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

2025 : Un accompagnement très actif et sollicité, de plus en plus de territoires engagés.

❑ **POINTS INFO CONSEILS** - Plus **350 porteurs de projets conseillés** et plus de **50 interventions** d'expertise dans des évènements

❑ **STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CONSEILS** : guichet unique interne

Rappel des thèmes d'expertise

- ❖ Stratégie territoriale de transition écologique, de préservation de la biodiversité
- ❖ Aménagement et adaptation au changement climatique (TVB, nature en ville, végétalisation désimperméabilisation, SFN)
- ❖ Achats publics durables
- ❖ Mobilisation des acteurs
- ❖ Zéro déchet plastique
- ❖ Gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques
- ❖ Préservation du patrimoine naturel (aires protégées)
- ❖ Gestion des espèces exotiques envahissantes animales
- ❖ Entreprises et biodiversité

2026 : Lancement de la construction du réseau d'ingénierie Biodiversité/eau

Renforcer l'accompagnement des entreprises

Renforcer l'appui à l'adaptation au changement climatique notamment via les solutions fondées sur la nature

Développement d'une nouvelle mission sur les financements privés Biodiversité

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

❑ LES DISPOSITIFS DE VALORISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT en 2025

- **210 collectivités engagées soit 13 nouvelles**

Lauréats 2025 : 21 TEN, 19 Territoire Durables, 12 Parc +, 24 signataires ZDP

- **377 signataires de la charte Zéro déchet plastique** et une évaluation (116 acteurs publics évalués)

- **138 entreprises engagées** (28 EEN et 110 ZDP) – Partenariat CEDRE, CEC

- Finalisation de l'accompagnement sur **la gestion intégrée de l'eau** des 4 EPCI



En 2025 – 30 visites de suivi de collectivités réalisées

Photo : Visite Velleron
Territoire Durable 2025

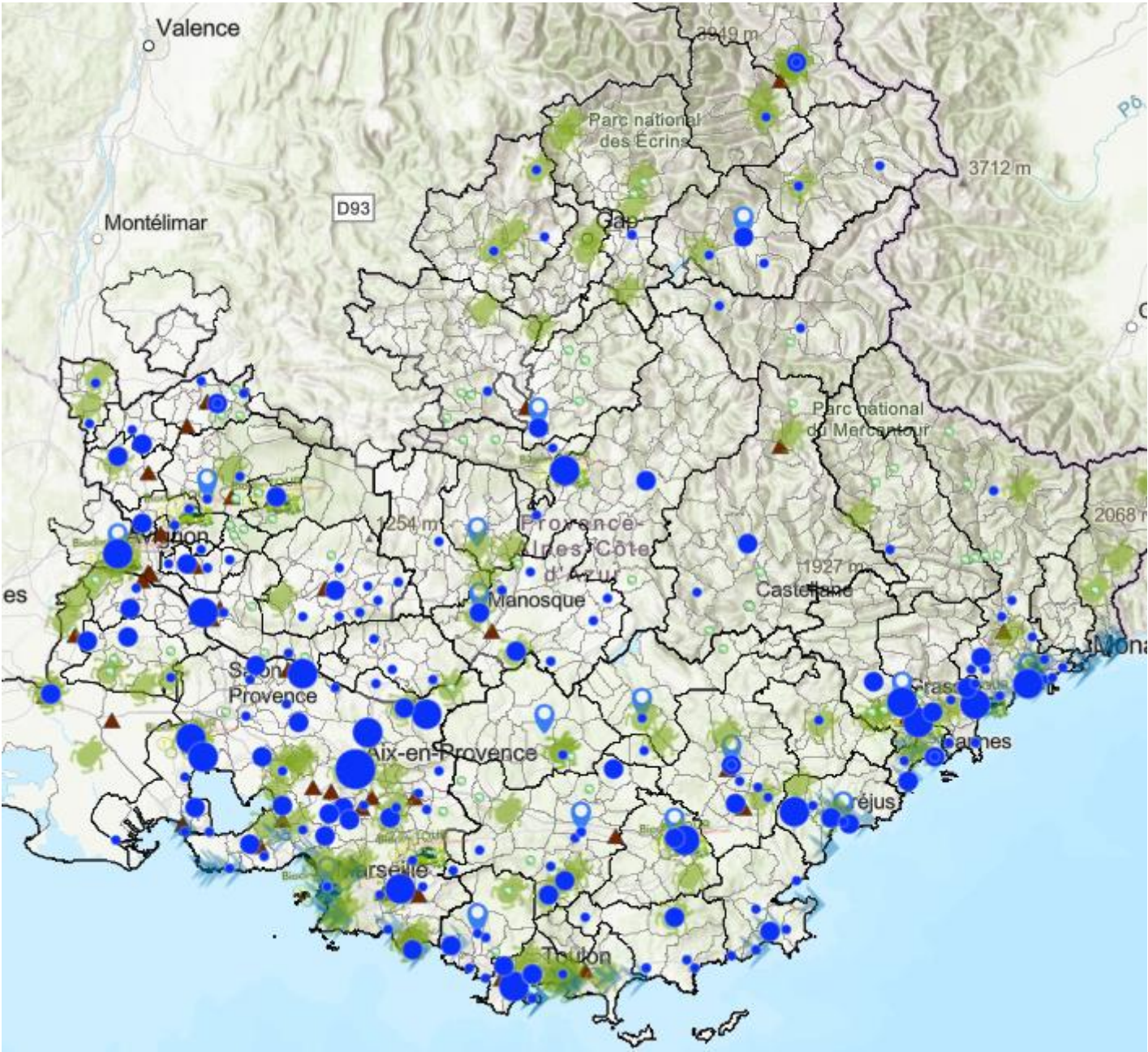


❑ Implication JO Alpes 2030 – Partenariat SNCF Réseaux – Valorisation des délaissés sur la ligne Marseille Briançon

Collectivités accompagnées dans le
cadre des dispositifs animés par
l'ARBE

Extrait du Dash board

210 collectivités engagées dont 52
EPCI



ACCOMPAGNEMENT

DES ETUDES REALISEES

2025 : Analyse des continuités écologiques sur le périmètre du PNR Maures Estérel Tanneron

Analyse de projets de parkings désimperméabilisés

2026 : Analyse régionale des continuités écologiques

DE NOUVEAUX OUTILS CREES en 2025 et diffusées en 2026

- **Un kit Elus Cap 2026** : ma commune demain avec 20 fiches pour intégrer la transition écologique dans son projet de mandat
- **Un cadre de référence « Aménager durablement son parc d'activités »** - diffusion à venir

DES OUTILS MIS A JOUR EN CONTINU

- **Un catalogue de 201 initiatives inspirantes**
- **Un panorama de 149 acteurs de l'EEDD**



ANIMATION DE RESEAUX

2025 : 2 réseaux métiers très actifs : 7 évènements, 387 participants, des projets communs

2026 : continuités des 2 réseaux métiers et lancement d'1 nouveau réseau multi-acteurs « réseau régional une seule santé »

Animation du RREN

- ❑ **Organisation de la 22^{ème} Université du RREN** et des 40 ans du réseau – les 9 et 10 octobre : libre évolution et financements des aires protégées et de 2 webinaires
- ❑ Création d'un **outil de calcul de la capacité de charges** dans le cadre de la gestion de la fréquentation de **sites naturels** - Appui 6 sites : Giens, Ste Victoire, Estérel, Fontaine du Vaucluse, Verdon, Sainte Baume
- ❑ **Montage d'un Life « Usesbetter4nature » - Dépôt le 23/09/2025** – Budget 6, 67 M € [EU 4,4M, Région 0.6M, DREAL 0.5M]– 5 ans - 8 partenaires : ARBE, 3 PNR (Alpilles, Sainte Baume, Queyras), 3 PN (Calanques, Mercantour, Ecrins), LPO, CEN // 101 jours mission de montage





ANIMATION DE RESEAUX

Animation du RRGMA

- ❑ Organisation de 2 journées : 1 JT Suivi des milieux humides, partenariat CEN (6/05 - 38 participants)//1 JB Les EEE dans les milieux aquatiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur (30/06 - 17 participants)
- ❑ 2 visio -Les RdV du RRGMA : Drones et GEMAPI (6/06 - 26 participants), Kit Aquagir (23/04 - 28 participants)
- ❑ Veille technique mensuelle
- ❑ 2 groupes de travail sur la gestion de la végétation (rédaction CCTP)



Journée technique – Suivi des milieux aquatiques

COOPERATION

2025 : appui individuel et collectif aux déploiements de projets de coopération en région sur la nouvelle programmation européenne et à l'international

- Appui au montage d'un Life SRB
- Co-organisation (Région SUD/ARBE) de la **5^{ème} Journée du Réseau InterLife** Régional de Provence-Alpes-Côte
- Co-organisation d'1 journée interlife en région

Récapitulatif des projets de coopération dans lesquels l'ARBE est engagée en 2025 :

- Portage de 2 actions Biodiv'France (Budget : 55 millions€ sur 9 ans – ARBE 900 000€ //2024-2031
- Projet Desirmed - Projet Horizon Europe (100 000€ sur 2025-2030)
- Montage d'un Life « Usesbetter4nature »

2026 : Continuité des actions en matière de développement européen : Journée Financements, journée Interlife, appui au montage du Life SRB



L'activité 2026 de l'Agence s'inscrit dans la continuité de 2025 et dans le cadre des objectifs fixés par la feuille de route 2025-2030 de l'Agence (cf. projet de plan d'actions 2026).

Principales évolutions du programme d'actions en 2026 :

- La construction et le lancement d'un **réseau régional « Une seule santé »** avec le financement de l'Agence Régionale de Santé et de la DREAL
- La mise en place d'une mission dédiée sur la **recherche et la promotion des financements** qui permettra d'assurer le portage du dispositif Mécénaturel et de travailler sur de nouvelles pistes de financements Biodiversité (fonds de dotations, certificats biodiversité..)
- Le renforcement de **l'appui aux entreprises** pour la biodiversité avec notamment la territorialisation de la reconnaissance Entreprises Engagée pour la Nature
- Le déploiement de la **mission de promotion des Solutions fondées sur la nature** dans le prolongement du life Artisan
- Le renforcement de la mission sur l'accompagnement des **aires éducatives**

Un grand merci à nos membres et à nos nombreux partenaires pour leur implication car c'est eux qui font ce collectif Agence et la réussite des actions qu'il porte!



Audrey MICHEL

Directrice

a.michel@arbe-regionsud.org

MERCI



5. Stratégie Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (CBN Med)



Stratégie relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Renouvellement et plan d'actions 2025-2034

Madeleine Freudenreich

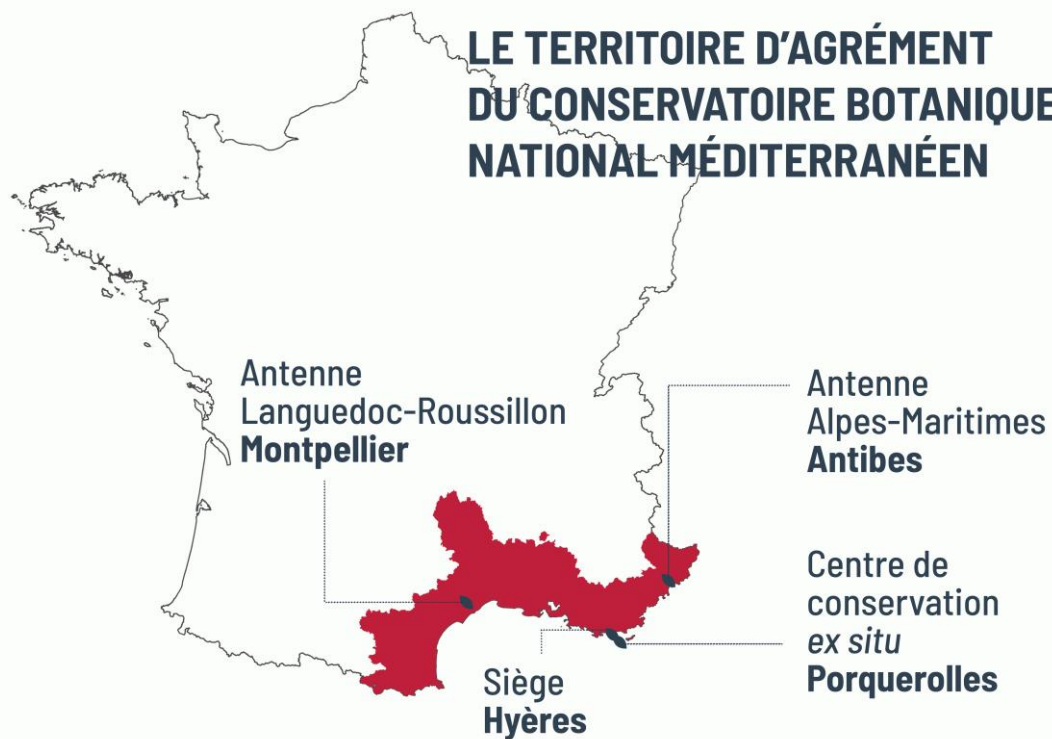
Chargée de mission conservation - Référente espèces végétales exotique envahissantes



Qui sommes-nous ?

Service spécialisé dans la flore méditerranéenne et les habitats,
rattaché à l'établissement public du Parc national de Port-Cros

LE TERRITOIRE D'AGRÉMENT DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN

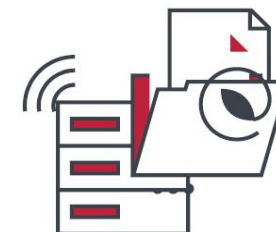


Sur 9 départements :

- 5 en Région Occitanie
- 4 en Région PACA



Développer et améliorer
les connaissances



Gérer et valoriser
les données



Contribuer à la gestion
conservatoire et à la
restauration écologique



Informar, sensibiliser
et mobiliser



Réaliser des expertises
scientifiques et techniques

Les missions des Conservatoires botaniques nationaux :
Articles R416-1 à R416-5 – Code de l'environnement



CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
MÉDITERRANÉEN

Le CBNMed et les EVEE

Parmi les missions **d'agrément** des CBN
(R416-1 CE) :



[1°b)] Contribuent à l'**évaluation de la flore** pour répondre aux obligations relatives au règlement européen n°1143/2014 à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes ;

[1°c)] Contribuent à l'**élaboration des listes d'espèces exotiques envahissantes**, en assurant l'**animation de plans nationaux et régionaux d'actions et de plans de lutte** contre certaines espèces exotiques envahissantes, ou en participant à leur mise en œuvre.



Animation de la stratégie régionale PACA

- **Plan d'actions 2014-2023:** Terrin E, Diadema K. & Fort N., 2014 – CBNMed et CBN Alpin
- **Plan d'actions 2025-2034** (en cours de validation)

Animation de la stratégie régionale Occitanie

- **Plan d'actions 2023-2032 :** Turpin L., Dao J. & Cottaz C., 2023– CBNMed et CBN PMP

2013 : Elaboration de la Stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes (2014-2023) et de son plan d'actions

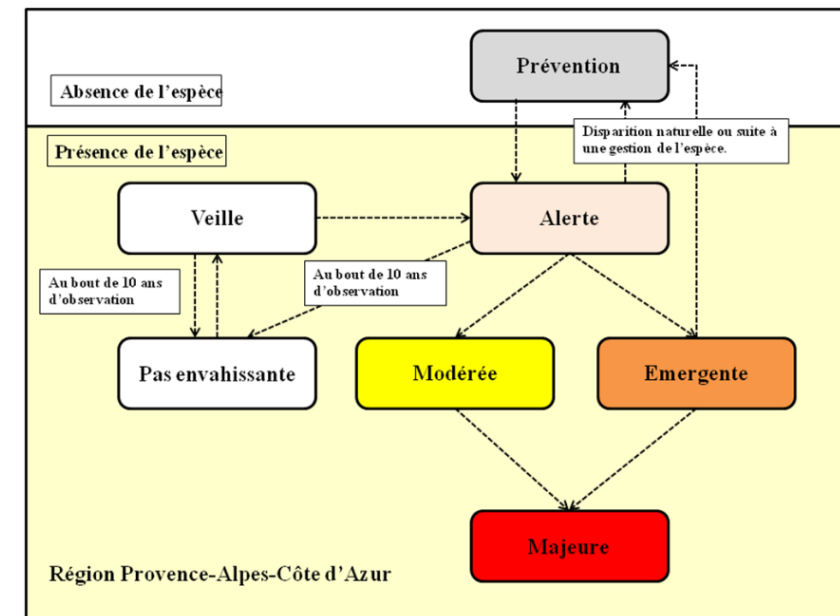
■ **Établissement d'un état des lieux régional :**

1. Diagnostic biologique

- Acquisition de données (biologie, répartition, écologie, etc.)
- Réalisation d'analyses de risque
- Liste d'espèces exotiques envahissantes (EVEE) et potentiellement envahissantes (EVEpotE)

2. Diagnostic social

- Bilan des actions réalisées
- Enquêtes, comités techniques, ateliers territoriaux

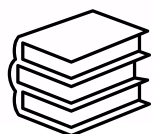


■ **Identification des enjeux régionaux et des attentes des acteurs concernés**

■ **Élaboration d'une stratégie régionale qui tienne compte des enjeux et des attentes identifiées**

■ **Élaboration d'un plan d'actions qui soit une déclinaison opérationnelle des orientations de la stratégie régionale**

2014 : Publication de la Stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes et de son plan d'actions (2014-2023)



❖ **Axe I :** Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEC et EVEpotE



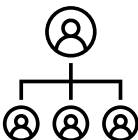
❖ **Axe II :** Limiter l'introduction d'EVEC et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer les espèces en priorisant les actions



❖ **Axe III :** Limiter l'introduction et gérer certaines EVEC et EVEpotE en milieux fortement anthropisés



❖ **Axe IV :** Communication, sensibilisation et formation



❖ **Axe V :** Gouvernance et animation



17 objectifs

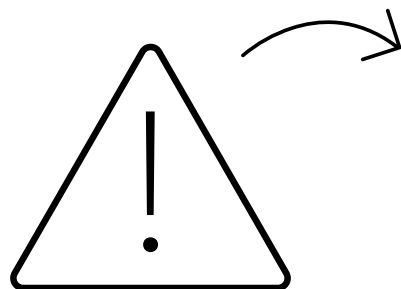


59 actions



Terrin, Diadema & Fort (2014)

2023 : Évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie régionale EVEC



Pas de méthodologie dédiée à l'évaluation des stratégies régionales et des plans d'actions

Pas d'indicateurs d'évaluation prévus dans la Stratégie

Comment l'évaluer ?

Encadrement d'un stage de 6 mois pour répondre à cette question (Alabert, 2023)

3 évaluations



Questionnaire
en ligne

93 répondants

Analyse tri à plat (univariée)

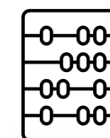


Entretiens
semi-directifs

9 entretiens

Analyse thématique

Évaluation par le biais
d'un système de
notation
(méthode EDEN 62)



A dire d'expert

Analyse par scoring

RESULTATS de l'enquête



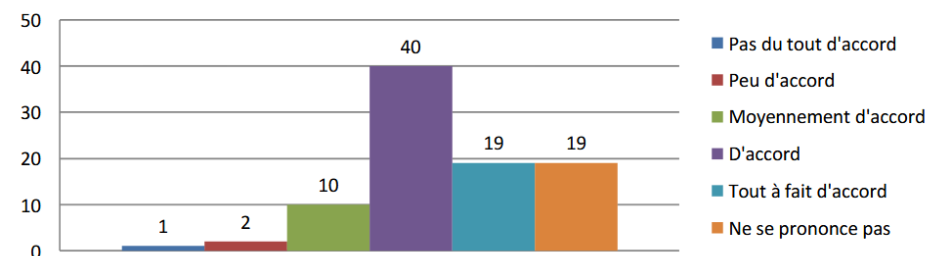
Disponible sur :



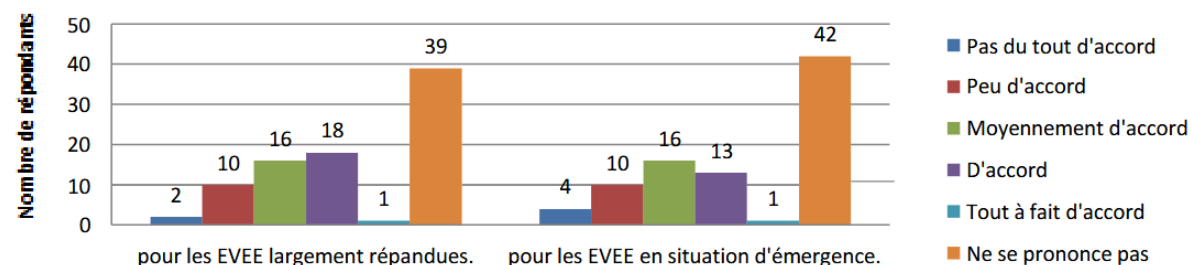
Quel est votre degré de connaissance de la Stratégie relative aux espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) en région PACA?



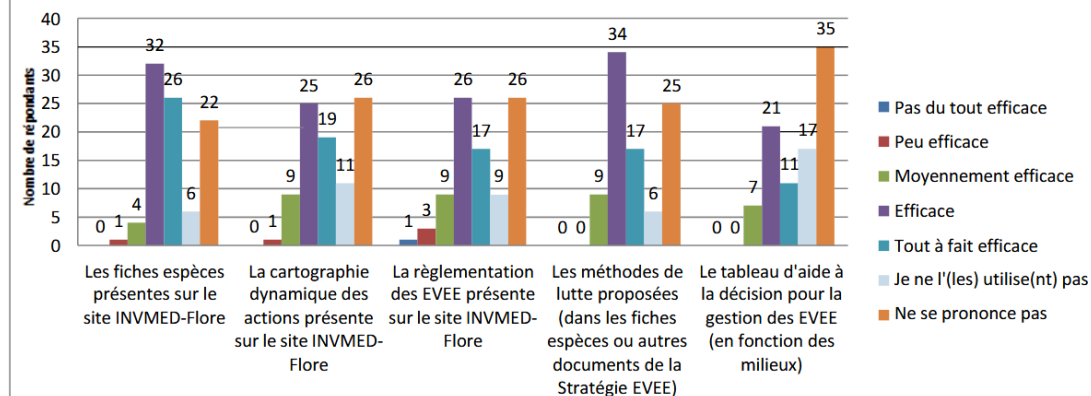
Selon vous, la Stratégie EVEE a répondu ou répond à vos besoins en termes de connaissance sur les EVEE ?



Selon vous, les objectifs de gestion des EVEE en région PACA (prévus dans le cadre de la Stratégie EVEE) ont été efficaces :



Selon vous, les outils et documents techniques mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie EVEE ont été efficaces :



BILAN DE CES 10 ANNEES

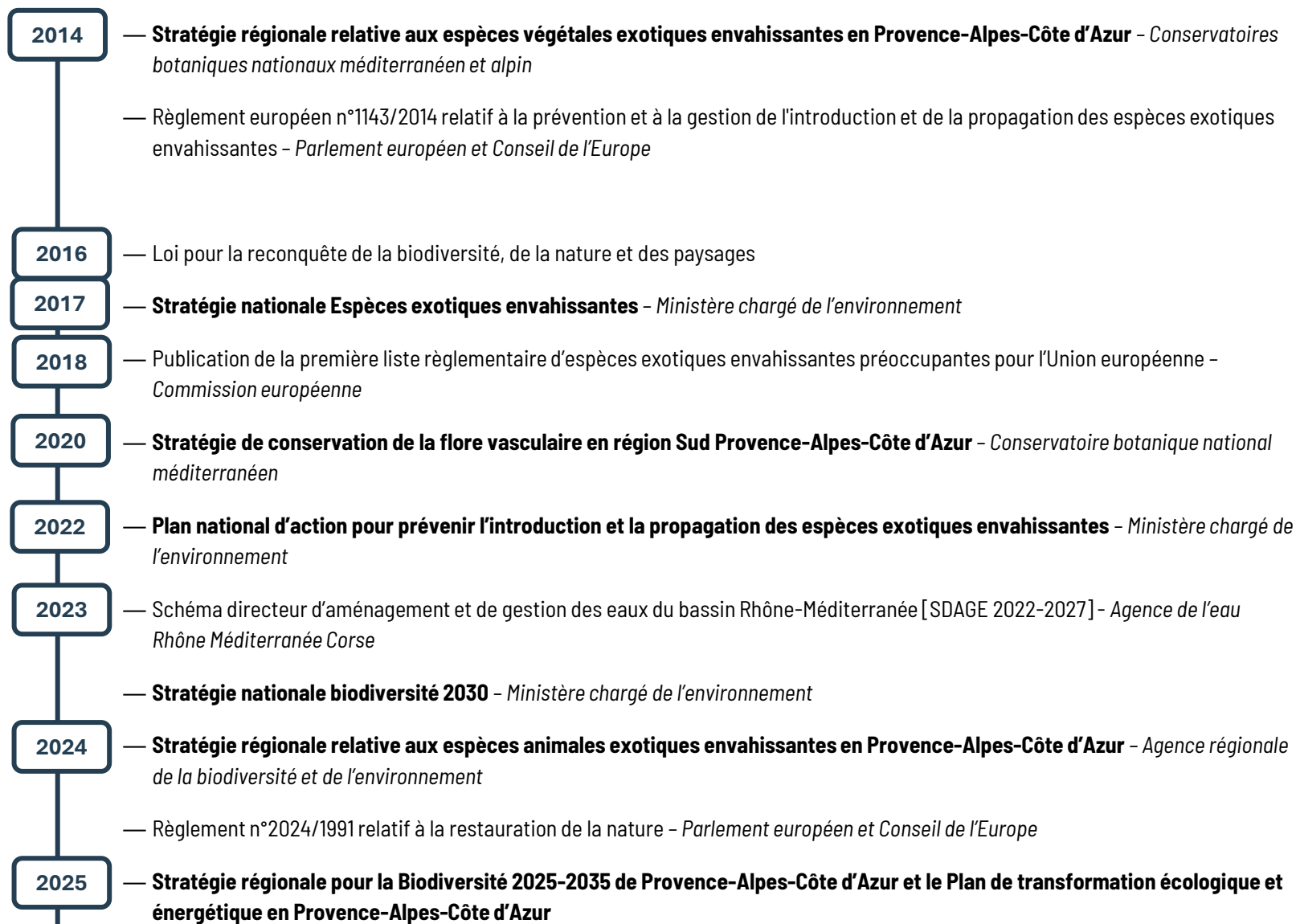
- 🍷 **Stratégie globalement performante** : fort impact sur la connaissance des EVEC (ex. plateforme INVMED-Flore) et outils jugés pertinents (fiches espèces, cartographie, réglementations, méthodes de gestion, aide à la décision).

Plus de 70 % des actions évaluées comme ayant une très bonne qualité de réalisation et plus de 60 % présentent un très bon ou bon taux de réalisation.

- 🍷 **Points d'amélioration** : combler certaines lacunes (valorisation des déchets verts, palettes de substitution pour la filière paysage) et améliorer la prévention (EVEC en situation d'urgence).
- 🍷 **Réseau EVEC** : pertinent, efficace et dynamique, mais limité par un manque de moyens humains et financiers.
- 🍷 **Gestion des EVEC** : documents techniques efficaces, appropriation freinée par un manque d'accompagnement ; défis accentués en milieux urbanisés (moyens limités, contraintes humaines et paysagères).
- 🍷 **Sensibilisation et formation** : actions efficaces mais hétérogènes selon les secteurs ; une meilleure communication pourrait harmoniser les pratiques.
- 🍷 **Gouvernance** : fonctionnement assuré et bilan annuel produit, mais souhait d'une implication renforcée.

2024 : Elaboration du nouveau plan d'actions

Prise en compte des nouveaux documents stratégiques



2024 : Elaboration du nouveau plan d'actions

➔ Prise en compte des nouveaux documents stratégiques

➔ Mise en cohérence avec :

- ▶ Stratégie nationale EEE
- ▶ Stratégie régionale PEE Occitanie
- ▶ Stratégie régionale EAEE Provence-Alpes-Côte d'Azur

➔ Réorganisation en 5 axes :

AXE I :
PREVENTION de
l'introduction et de la
propagation



AXE II :
GESTION des
populations
introduites



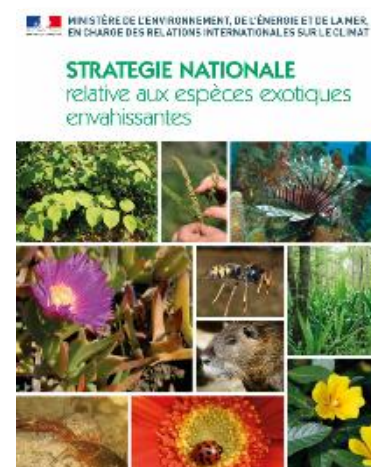
AXE III : Amélioration
des **CONNAISSANCES**
et mutualisation des
informations



AXE IV :
COMMUNICATION,
sensibilisation et
formation



AXE V : GOUVERNANCE
et animation



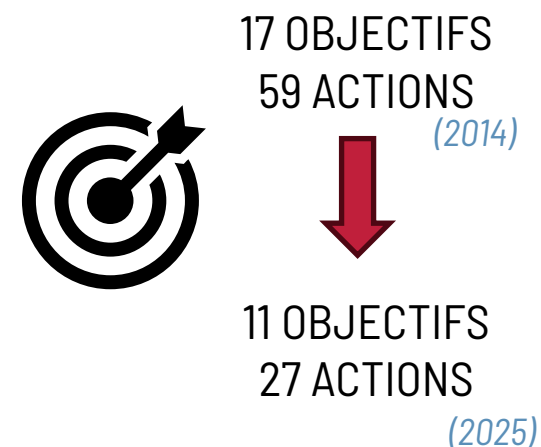
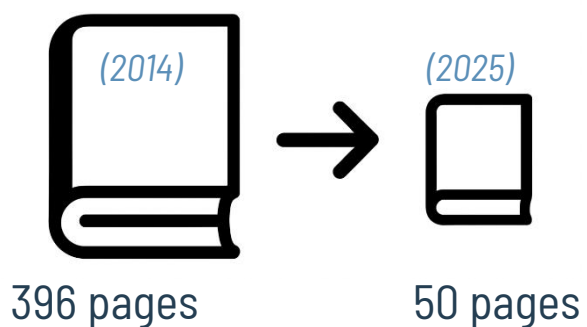
2024 : Elaboration du nouveau plan d'actions

→ Prise en compte des nouveaux documents stratégiques

→ Mise en cohérence avec :

- ▶ Stratégie nationale EEE
- ▶ Stratégie régionale PEE Occitanie
- ▶ Stratégie régionale EAEE Provence-Alpes-Côte d'Azur

→ Renforcement de l'appropriation grâce à une stratégie désormais beaucoup plus concise.



2024 : Elaboration du nouveau plan d'actions

→ Prise en compte des nouveaux documents stratégiques

→ Mise en cohérence avec :

- ▶ Stratégie nationale EEE
- ▶ Stratégie régionale PEE Occitanie
- ▶ Stratégie régionale EAEE Provence-Alpes-Côte d'Azur

→ Renforcement de l'appropriation grâce à une stratégie désormais beaucoup plus concise.

→ Réalisation d'une consultation publique du plan d'actions



🍂 **Décembre 2024** : Envoi des fiches auprès des principaux partenaires

🍂 **Du 02 au 22 janvier 2025** : Consultation publique

Envoi auprès de **831 destinataires** > **775 mails délivrés** (93,24 %) > **352 ouvertures** (45,42%)

133 téléchargements du document

Retours provenant de **46 contributeurs** issus de **17 structures**

Les typologies d'acteurs identifiés :

Acteurs	Rôle / raison d'implication
CBNMed / CBN Alpin	Animation de la stratégie régionale EVEC PACA, production de connaissances sur la flore et les habitats et coordination des réseaux de botanistes.
DREAL PACA	Financier de la stratégie régionale EVEC PACA et coordination des politiques publiques (biodiversité, Natura 2000, réglementation, ...).
Région Sud PACA	Financier de la stratégie régionale EVEC PACA, coordination des politiques publiques (biodiversité, Natura 2000, économie circulaire et déchet, ...) et pilote de la stratégie biodiversité régionale.
ARBE	Animation des réseaux régionaux de gestionnaires d'espaces naturels (RREN) et aquatiques (RRGMA), l'ARBE anime également la stratégie sur les espèces animales exotiques envahissantes (EAEE).
Acteurs EEDD (GRAINE, CPIE...)	Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), sensibilisation et mobilisation citoyenne.
Agence de l'eau RMC	Intégration des EEE dans la gestion de l'eau, appui financier et opérationnel (SAGE/SDAGE).
ANSES	Expertise scientifique et évaluation des risques sanitaires/environnementaux.
ARS	Gestion des problématiques sanitaires liées aux espèces envahissantes.
Associations naturalistes et de protection de la nature	Sciences participatives, actions locales, collecte de données et sensibilisation auprès de leurs membres.
Bureaux d'étude	Diagnostics, plans de gestion et chantiers intégrant les EVEC.
Chambres d'agriculture	Sensibilisation et mobilisation des acteurs agricoles face aux EVEC.
DDT(M) / DRAAF / Préfecture	Coordination des politiques publiques (biodiversité, agriculture, réglementation).
Collectivités (départements, communes, intercos, métropoles...)	Maîtrise d'ouvrage territoriale et gestion opérationnelle des milieux, compétences sur la gestion des déchets, les mesures DFCI et GEMAPI.
Fédérations de sports de nature, chasse, pêche, loisirs	Sensibilisation des usagers et limitation de la dispersion par les usages et/ou les pratiques de gestion.
Filières professionnelles du végétal (horticulteurs, pépiniéristes, paysagistes...)	Prévention des introductions et diffusion de bonnes pratiques.
Fondations et acteurs privés	Financement et soutien de projets de gestion ou de sensibilisation.
FREDON PACA	Gestion des espèces à enjeu sanitaire et lien avec les observatoires nationaux.
Gestionnaires d'espaces naturels (CEN PACA, ONF, animateurs Natura 2000, PNR, RNR, Syndicats de rivières, Parcs nationaux...)	Mise en œuvre d'actions de terrain, prévention et restauration écologique.
Gestionnaires d'ILT [infrastructures linéaires de transport] (CNR, DIRMED, gestionnaires d'autoroutes et de voies ferroviaires, départements...)	Entretien des secteurs vecteurs de dispersion et prévention.
OFB (services départementaux et national)	Police de l'environnement, expertise technique, coordination et appui aux politiques publiques nationales/régionales. Au national, co-animateur du Centre de ressources EEE (avec le Comité français de l'UICN) et coordinateur du réseau des CBN.
Organismes de recherche (CNRS, INRAe, universités, BRGM...)	Production de connaissance scientifique et appui méthodologique.
Réseaux de professionnels (REVER, RGMMA, RREN)	Relais territoriaux thématiques, apport d'expertise et structuration des échanges techniques entre acteurs.
Structures en charge du traitement des déchets (ADEME, ORD&EC, Entreprises privées de gestion des déchets...)	Contribution à la prévention de la dispersion d'EVEC et à leur valorisation via la gestion des déchets verts et la mise en place de filières de traitement adaptées.

**Pilotage et
coordination**

Synergie EVEC/EAEE

**Partenaires
principaux**

Liste ouverte à toute
structure
compétente ou déjà
engagée sur le sujet



AXE PREVENTION (2 objectifs, 7 actions)

« Prévention de l'introduction et de la propagation »

OBJECTIF : Améliorer la surveillance des populations d'EVEE et d'EVEpotE

1. Disposer d'une liste régionale de référence pour les EVEE et EVEpotE et d'un catalogue actualisé des espèces exogènes présentes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
2. Organiser un réseau de surveillance et de veille sur les EVEE et EVEpotE, et structurer un système d'alerte et de réaction rapide
3. Réaliser des analyses de risque portant sur les espèces exogènes nouvellement détectées ou présentant un caractère envahissant

OBJECTIF : Limiter l'introduction et la prolifération des EVEE et EVEpotE

1. Mettre en œuvre des actions préventives localisées sur les populations d'EVEpotE
2. Poursuivre la mise en œuvre des plans régionaux d'intervention pour les EVEE émergentes
3. Accompagner la mise en œuvre de la réglementation concernant la vente et l'introduction d'EVEE
4. Développer et accompagner les initiatives de prévention et de biosécurité

AXE GESTION (3 objectifs, 8 actions)

« Interventions de gestion »

OBJECTIF : Soutenir la gestion en réalisant et développant des méthodes et des outils

1. Identifier les priorités d'intervention selon les milieux et les enjeux associés à l'espèce et au site
2. Apporter un appui technique auprès des gestionnaires pour leurs choix de gestion
3. Expérimenter de nouvelles méthodes de gestion sur le territoire et valoriser ces retours
4. Identifier et pérenniser des sources de financement pouvant être mobilisées lors des opérations de gestion

OBJECTIF : Agir en vue de maîtriser les EVEE sur les sites prioritaires et atténuer leurs impacts

1. Mettre en œuvre des actions de gestion sur les EVEE « majeure » et « modérée » dans les espaces prioritaires
2. Restaurer les sites gérés pour les EVEE et EVEpotE, et évaluer l'efficacité des actions sur le long terme

OBJECTIF : Contribuer à l'application de la réglementation et à l'évolution des politiques publiques

1. Mobiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer certaines espèces
2. Accompagner les gestionnaires sur les pratiques spécifiques à effectuer lors du traitement des rémanents



AXE CONNAISSANCE (2 objectifs, 4 actions)

« Amélioration des connaissances »

OBJECTIF : Renforcer et poursuivre l'acquisition de connaissances sur les espèces exogènes et leurs impacts

1. Améliorer et actualiser régulièrement les données de répartition et la dynamique des espèces exogènes
2. Améliorer les connaissances sur la biologie, l'écologie et les impacts (positifs et négatifs) des EVEE et EVEpotE

OBJECTIF : Mieux évaluer la propagation des EVEE sur le territoire et la résilience des habitats envahis

1. Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région dans un contexte de changements globaux
2. Améliorer la connaissance sur la résilience des habitats envahis et sur leur relation avec la biodiversité

AXE COMMUNICATION (2 objectifs, 4 actions)

« Communication, sensibilisation et formation »

OBJECTIF : Communiquer auprès des acteurs locaux

1. Utiliser les outils régionaux d'échanges d'information pour diffuser des informations validées et actualisées
2. Finaliser la stratégie de communication et mettre en œuvre son plan d'actions

OBJECTIF : Former et sensibiliser les acteurs régionaux

1. Proposer des formations et des journées de sensibilisation
2. Concevoir des outils d'apprentissage et des supports pédagogiques

AXE GOUVERNANCE (2 objectifs, 4 actions)

« Gouvernance et animation »

OBJECTIF : Poursuivre l'animation et la mise en œuvre de la stratégie

1. Assurer la mise en œuvre de la stratégie et le suivi de son plan d'actions
2. Créer une dynamique d'échanges entre les acteurs régionaux

OBJECTIF : S'inscrire dans une démarche de coopération transdisciplinaire et transfrontalière

1. Mettre en place des groupes de travail spécifiques
2. Participer aux échanges avec les territoires limitrophes et les autres réseaux régionaux

Ces fiches précisent également des éléments essentiels tels que la **temporalité de l'action** et le **coût estimé** pour sa mise en œuvre.

Objectif	1.1. Améliorer la surveillance des populations d'EVEE et d'EVEpotE										
Action n°1.1.1	Disposer d'une liste régionale de référence pour les EVEE et EVEpotE et d'un catalogue actualisé des espèces exogènes présentes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur										
Contexte	Dans le cadre de leurs missions d'intérêt général les Conservatoires botanique nationaux (CBN) contribuent à l'élaboration des listes d'EVEE sur leur territoire d'agrément. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ensemble des taxons néophytes naturalisés ou en voie de naturalisation qui ont une tendance à l'expansion sont considérés comme exotiques envahissants (ou potentiellement envahissants). Une première liste régionale a été établie en 2014, utilisant la méthode de catégorisation des taxons exotiques envahissants et potentiellement envahissants définie par Terrin et al., (2014) lors de l'établissement de la première stratégie EVEE Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette liste a été établie à l'attention des gestionnaires pour leur permettre d'identifier les taxons exotiques envahissants et potentiellement envahissants présents sur leur territoire de gestion et définir leur propre plan d'actions. Une actualisation a été réalisée en 2020 dans le cadre du premier plan d'actions 2014-2023 pour prendre en compte l'amélioration des connaissances et mettre en exergue les taxons émergents ainsi que ceux potentiellement envahissants pour lesquels des actions de prévention semblent nécessaires (Cottaz, 2020).										
Description	Pour tenir à jour la liste des EVEE et EVEpotE une actualisation doit être menée au minimum tous les 5 ans. La révision de ces listes est basée sur le catalogue de la flore vasculaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SILENE (plateforme régionale du SINP), dont l'extraction permet de connaître le nombre de taxons exogènes actuellement recensés sur le territoire. La classification est ensuite réalisée selon la méthodologie décrite par Terrin et al. (2022). En parallèle de ces connaissances liées au territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette liste doit prendre en compte la réglementation nationale relative aux EVEE et les informations issues des listes actualisées et des alertes provenant des territoires limitrophes, issues notamment des autres CBN et de l'Agence nationale pour la santé et la sécurité alimentaires, environnementales et professionnelles (ANSES).										
Sous-action à mettre en œuvre	- Consulter régulièrement le catalogue régional de la flore vasculaire exogène - Mettre à jour les analyses de risque - Réaliser une veille sur les listes et alertes des autres structures (CBN, ANSES, <i>European and Mediterranean plant protection organization</i> (EPPO), Agence de l'eau, etc.) - Publier les actualisations sur la plateforme INVMED-Flore										
Action(s) Associée(s)	Actions 1.1.3 ; 3.1.1 ; 3.1.2 et 4.1.1										
Indicateurs de résultats et/ou livrable	Actualisations de la liste des EVEE de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur										
Calendrier / Budget	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	e
Porteur(s) de l'action / Partenaires potentiels	CBNMed et CBNA		ANSES, ARBE, réseaux de botanistes, réseau de surveillance et de veille sur les EVEE...								
Stratégie 2014-2024	Action 12										

Extrait du tableau de synthèse par typologie d'acteurs :

[illegible]



MERCI DE VOTRE ATTENTION

CONTACT



Siège
34 avenue
Gambetta
83400 Hyères

04 94 16 61 40
contact@cbnmed.fr

**Antenne Occitanie -
Languedoc-Roussillon**
Agropolis International
1000 Avenue Agropolis
34090 Montpellier

04 94 16 61 40

Antenne Alpes-Maritimes
Villa Thuret
90 chemin Raymond
06 160 Antibes

04 92 38 64 74

Pour en savoir plus :
www.cbnmed.fr
www.reseda-flore.eu
www.invmed.fr

Suivez-nous sur :



6. Identification des points noirs prioritaires de la TVB (DREAL, Région)

Identification et résorption des points noirs prioritaires de la trame verte et bleu

Action s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB)

Axe 2 - Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible

Mesure 20 - Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles

Action 1 - Déployer la résorption des discontinuités en lien avec les collectivités

Action reprise dans la Stratégie régionale de la biodiversité – Mesure 7.1 de la SRB

Objectif

Identification des points noirs prioritaires à l'échelle nationale

Evaluation du coût de leur résorption

Mise en œuvre des actions de résorption d'ici 2030

Calendrier

Remontée régionale : mars 2026

Mise en œuvre d'ici 2030

Qu'est ce qu'un point noir ?

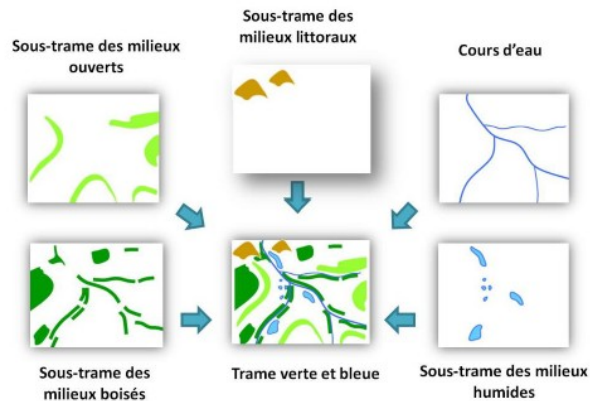


Schéma des sous-trames écologiques (©UAR PatriNat)

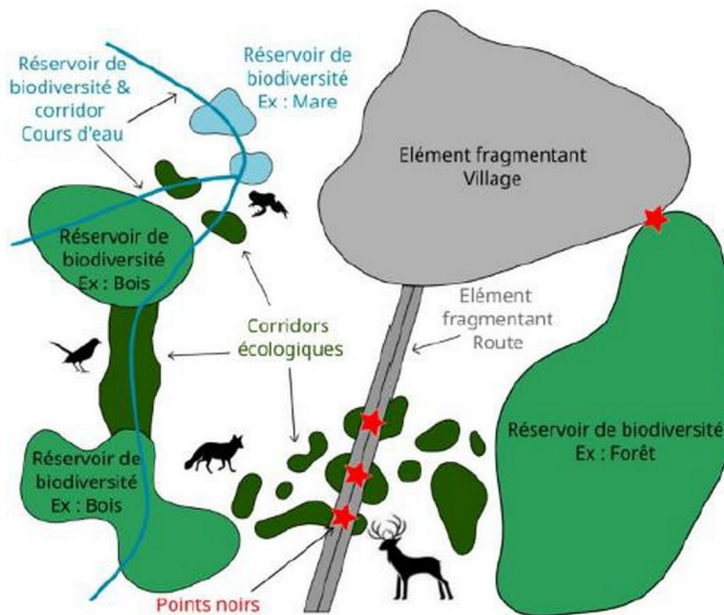


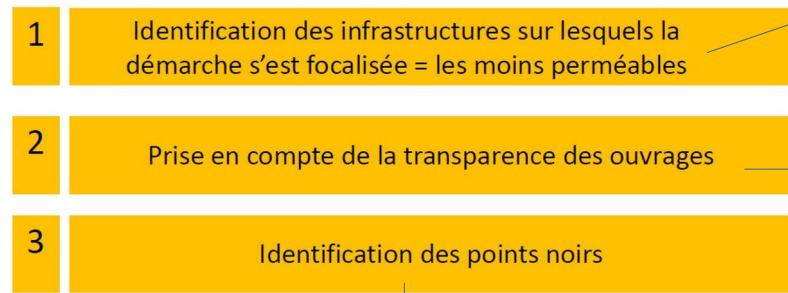
Schéma d'un réseau de continuités écologiques comportant une sous-trame « forêt-bois », une sous-trame « mare » et une trame bleue (©Cerema, 2022)

Identification des points noirs prioritaires

Méthode nationale

Etude du CEREMA au niveau national pour le compte du ministère
Rendue en octobre 2025

3 grandes étapes



Priorisation sur les ouvrages les plus fragmentant : routes à 2x2 voies de plus de 6km, LGV, canaux

Considérés comme infranchissables, sauf si présence d'un ouvrage supérieur ou inférieur (route, ecoponts, cours d'eaux, ouvrages hydrauliques, etc). Distance d'influence de l'ouvrage (zone tampon appliquée) fonction de l'ouvrage (nature, taille, etc)

Un point noir est l'intersection entre la trame verte et bleue régionale et des linéaires d'infrastructures de faible transparence

*Zones urbaines non évaluées
Attention au cumul d'infrastructures*

Identification et priorisation des obstacles aux continuités écologiques terrestres en France hexagonale

Points noirs Infrastructures Linéaires de Transport



N° NOVA : 22-OU-0209 Octobre 2025

Produit conçu avec le système de management de la qualité certifié AFAG ISO 9001

Identification des points noirs prioritaires en PACA - résultats

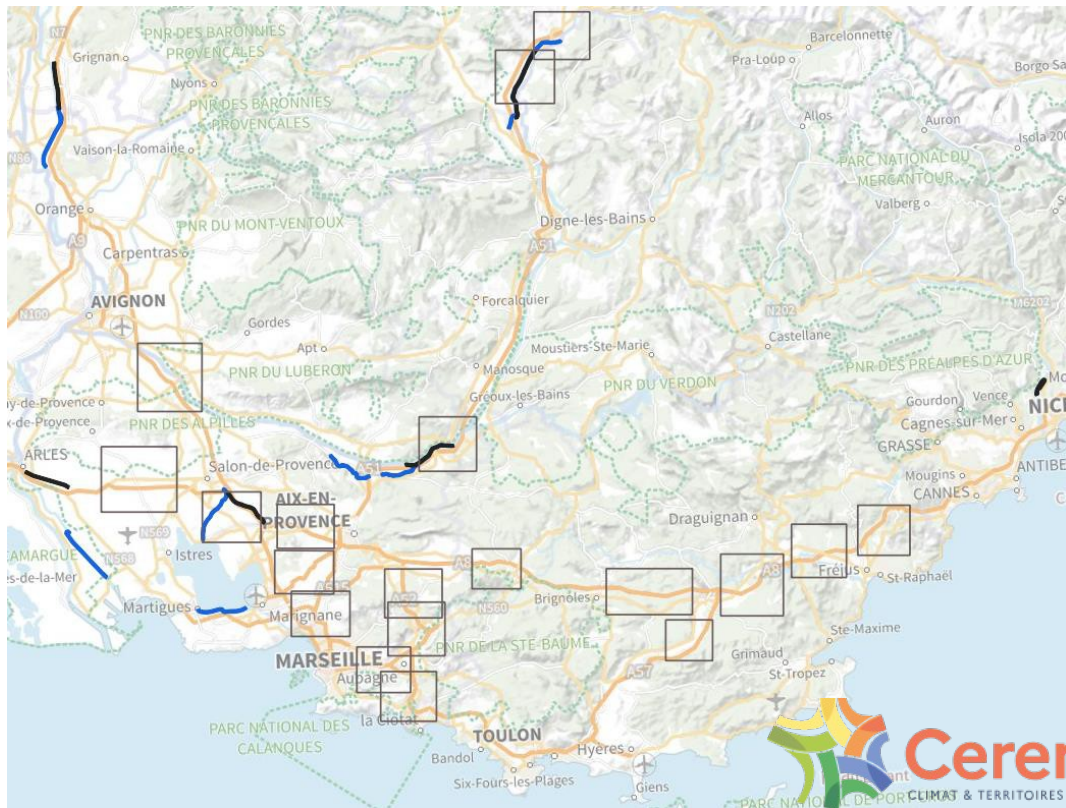
✓	■	points noirs route	5 + 1
✓	■	points noirs canal	7

pas de PN Fer dans la région

□ secteurs prioritaires
SRCE - SRADDET

Routes : 4 sur des tronçons autoroutiers A7 ;
A51 (Vinci ASF –ESCOTA), autres routes
(DIRMED, MNCA) - RN113, M602bis

Canaux : Canal EDF (4), canal de Marseille au
Rhône, CNR, canal de navigation d'Arles à
Bouc



Travaux à mener en région

D'ici fin mars 2026 :

- Expertiser les résultats de l'analyse nationale (localisation des points noirs)
- Convenir de la liste régionale de points noirs
- Avoir une analyse d'opportunité et de faisabilité de la résorption de ces points noirs – évaluer le coût associé

En concertation avec les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de réseaux

Méthode et calendrier de travail en cours de calage avec les acteurs régionaux

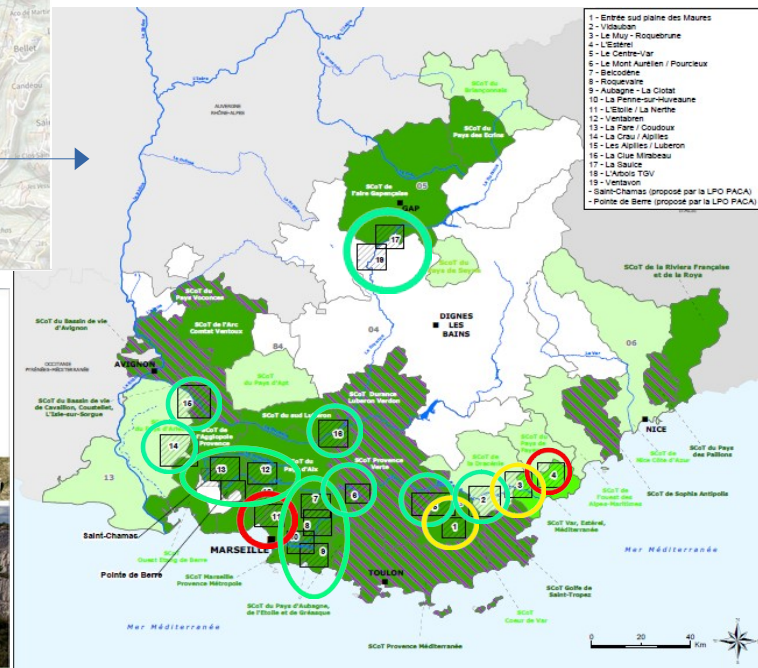
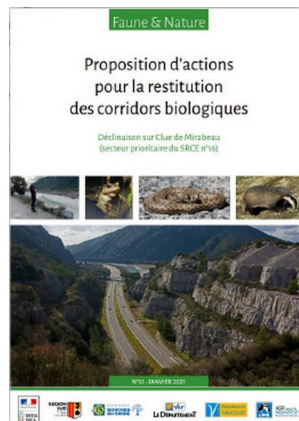


**Agir pour
la biodiversité**



Expertise des résultats de l'analyse nationale

- Analyse des éventuels biais d'analyse ?
- Intégration des données disponibles au niveau régional (données sur les secteurs prioritaires du SRCE depuis 2015)
- données complémentaires des maîtres d'ouvrages/ gestionnaires d'infrastructures ?
- visite de terrains à programmer début 2026





Concertation et finalisation d'une contribution régionale

Sur la base d'une liste de points noirs consolidées, en concertation avec les différents services et maîtres d'ouvrages concernés :

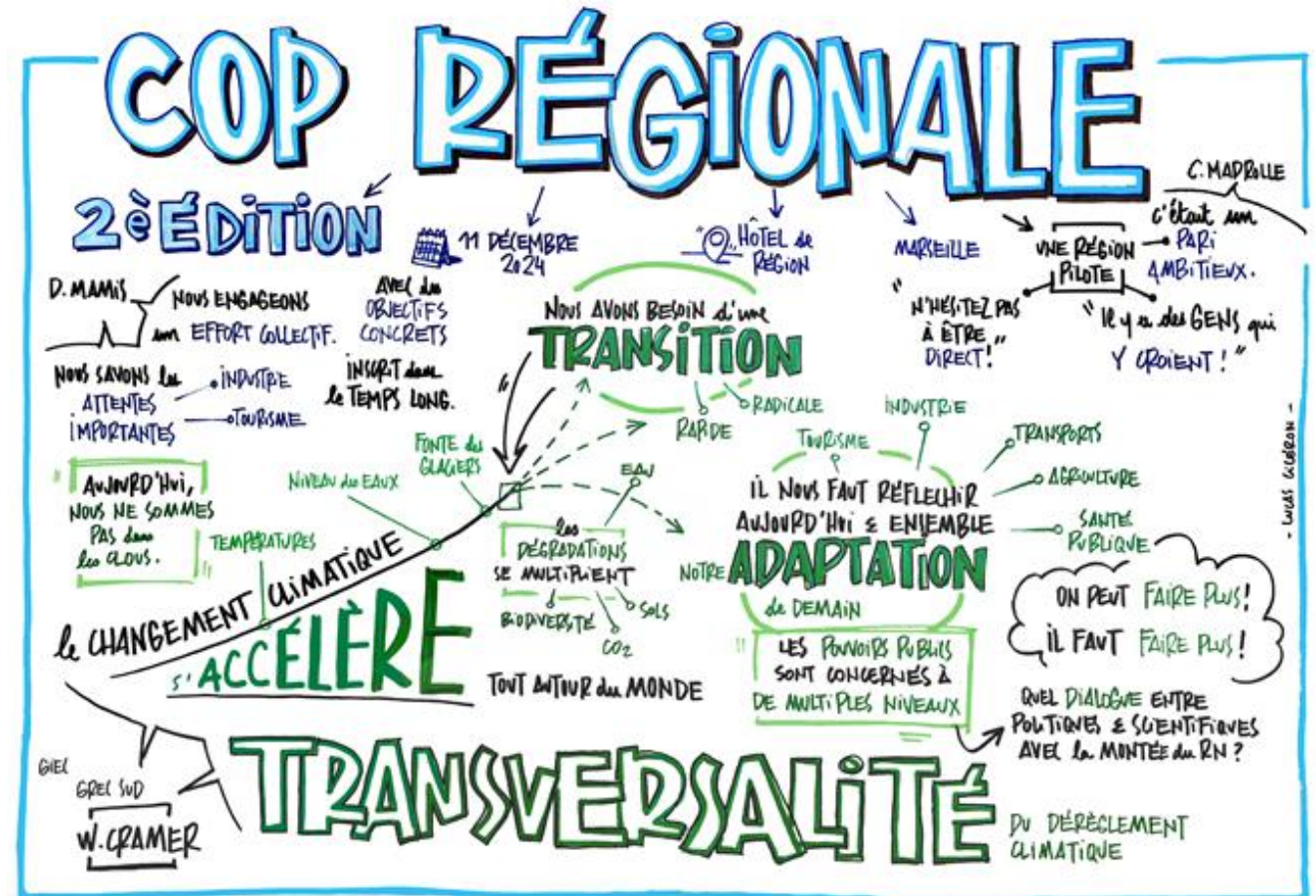
- si des points noirs sont supprimés, en proposer d'autres (issus des analyses des secteurs prioritaires)
- avoir une analyse d'opportunité (travaux anticipés / prévus), et de faisabilité (technique, financière) de la résorption de ces points noirs
- évaluer le coût associé et les échéances de mises en œuvre

7. Présentation des accords de la transition écologique (Région, Etat)

La démarche locale de la Planification écologique 17 décembre 2025



Introduction



Un plan de transformation énergétique et écologique régional

Un projet
ambitieux pour
la Région Sud –
région pilote de
la planification

Résultat final : un plan
de transformation du
territoire régional

- Un **outil** opérationnel
et dynamique
- Une **feuille de route**
pour l'ensemble des
acteurs du territoire

Trois horizons pour le plan :

2030

2040

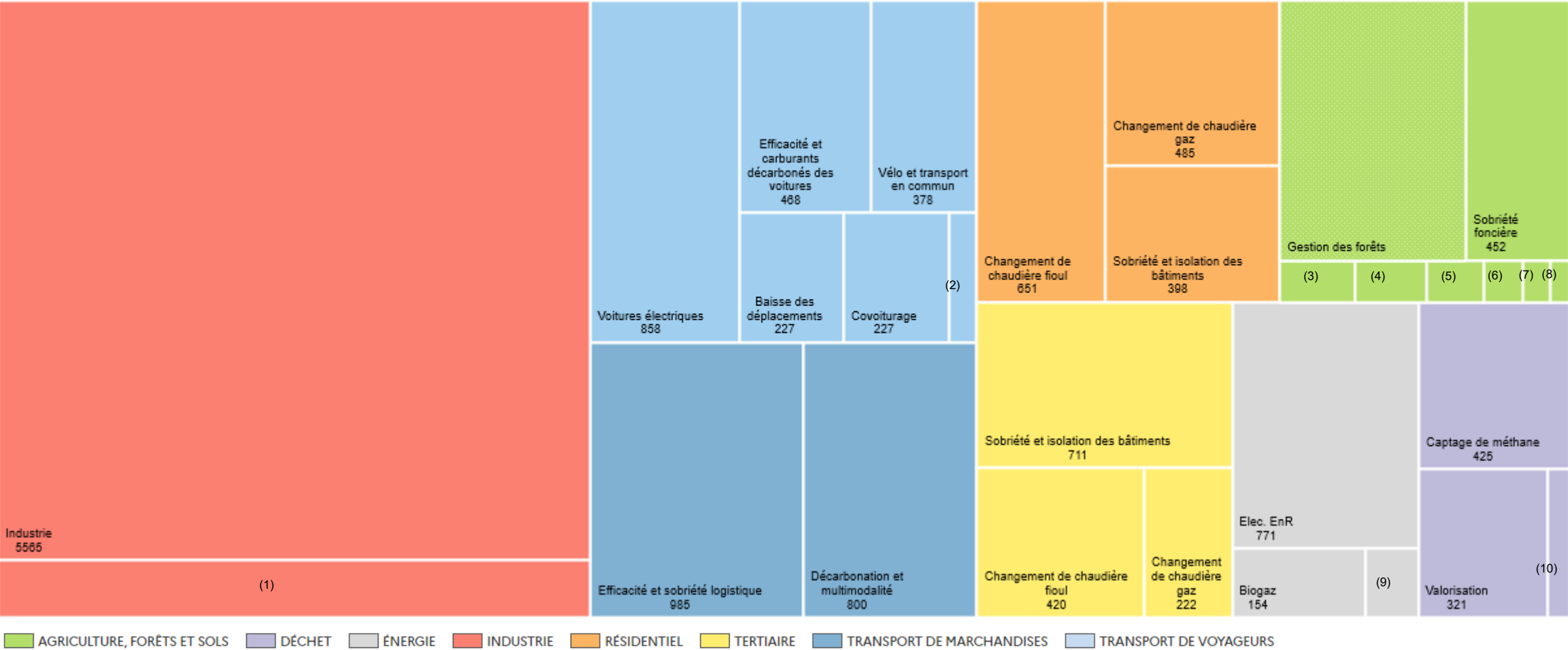
2050

Démarche
co-portée
Etat-Région

Panorama des leviers de décarbonation en Provence-Alpes-Côte d’Azur

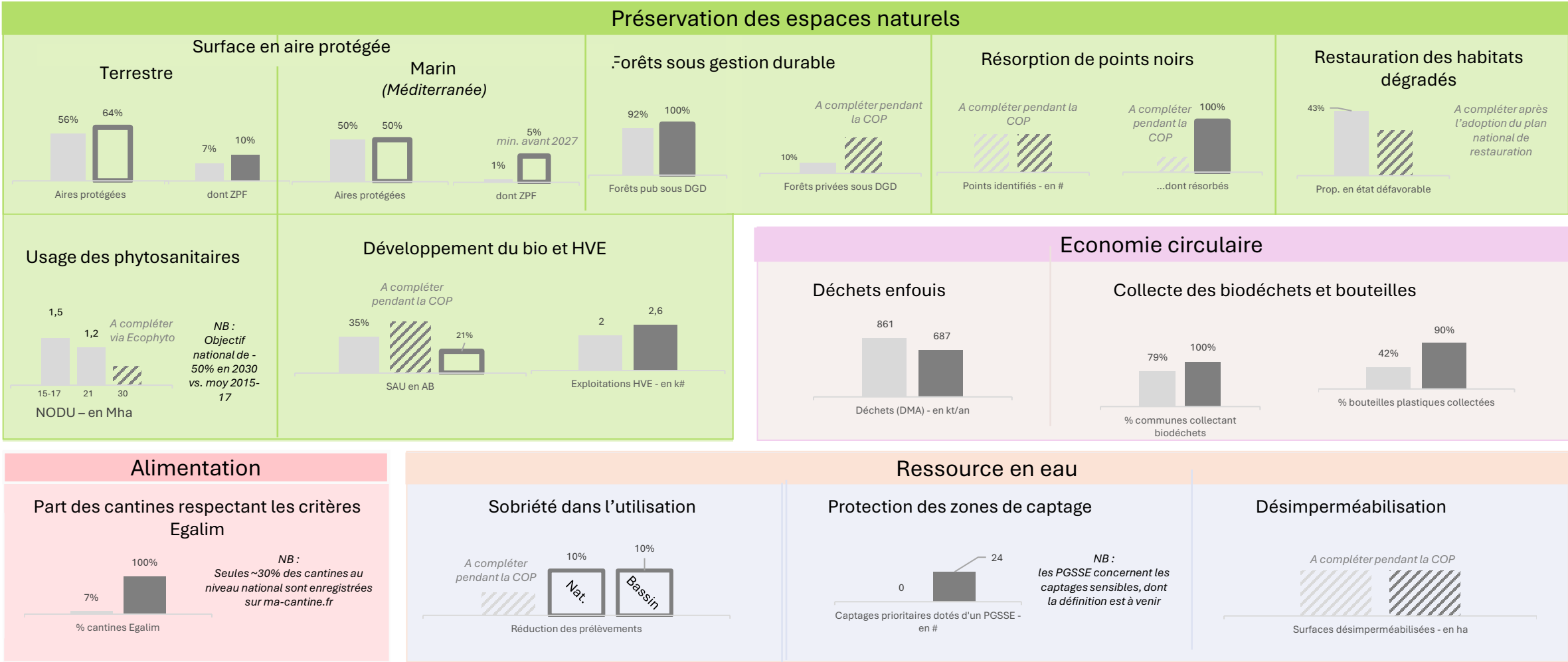
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

Objectif : -16 Mt CO₂ eq



(1) Produits bois : 567 ktCO₂e. (2) Bus et cars décarbonés : 61 ktCO₂e. (3) Bâtiments & machines : 53 ktCO₂e. (4) Gestion des prairies : 51 ktCO₂e. (5) Gestion des haies : 40 ktCO₂e. (6) Fertilisation azotée : 28 ktCO₂e. (7) Elevage durable : 19 ktCO₂e. (8) Pratiques stockantes : 14 ktCO₂e. (9) Réseaux de chaleur : 61 ktCO₂e. (10) Prévention des déchets : 55 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Provence-Alpes-Côte d'Azur



L'ambition : un plan de transformation énergétique et écologique régional répondant aux 6 enjeux stratégiques prioritaires

ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- - 55 % de GES 2030
- Neutralité carbone en 2050
- - 30 % Consommation énergétique 2050
- + 60 GW d'ENR installées d'ici 2050

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un territoire adapté à un réchauffement de + 4 degrés en 2100

UTILISATION DURABLE DE L'EAU

Garantir l'ensemble des usages dans le contexte de raréfaction de la ressource

- Baisse de 10 % de la consommation d'eau régionale

TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Autonomie dans la gestion des déchets

- - 10% pour les déchets Non dangereux non inertes
- - 15% pour les déchets ménagers et assimilés par habitant en 2030 par rapport à 2010

PRÉVENTION DES POLLUTIONS

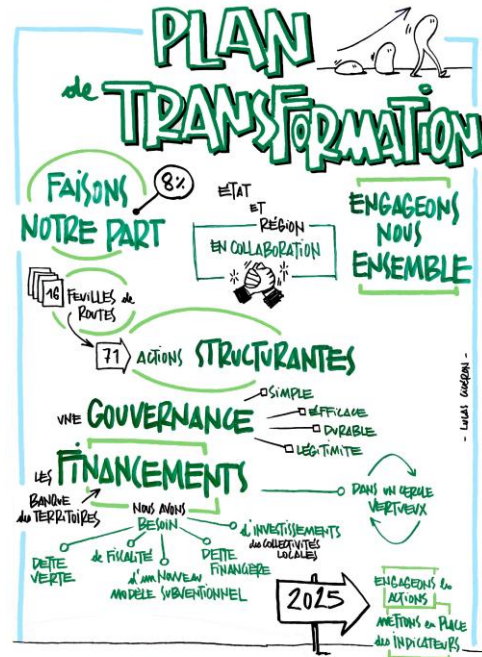
Amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, des sols

PRÉSERVATION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ

Augmenter les surfaces d'aires protégées sous protection forte. Passer:

- De 6,7 à 10 % surfaces terrestres
- De 0,5 à 5% aires marines

Le plan de transformation écologique et énergétique en résumé



16 feuilles de routes thématiques

505 actions détaillées

71 actions structurantes répondants aux enjeux :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Préservation des ressources
- Prévention des pollutions
- Protection de la biodiversité

MIEUX SE LOGER
Bâtiment
Urbanisme et aménagement

MIEUX SE NOURRIR
Alimentation
Agriculture

MIEUX SE DÉPLACER
Transports de marchandises
Déplacement de voyageurs

MIEUX PRODUIRE
Production des biens
Production d'énergie

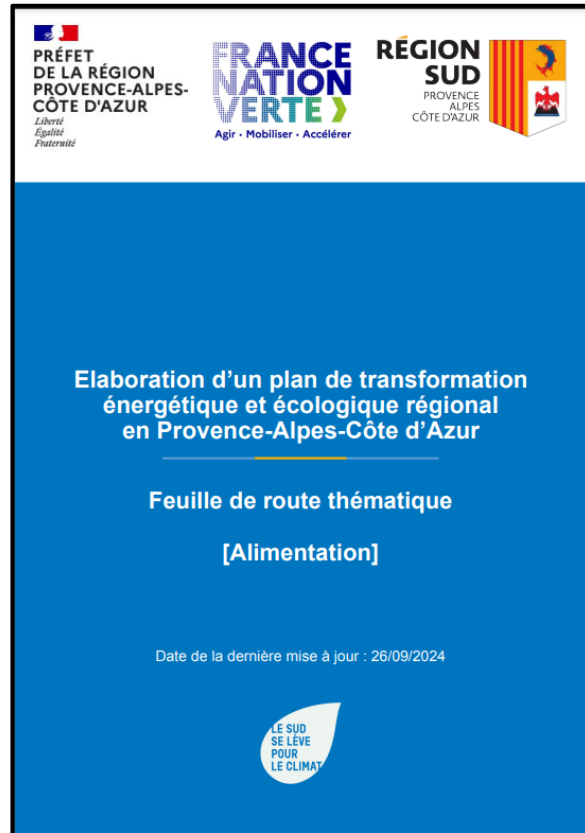
MIEUX CONSOMMER
Achats publics durables
Économie circulaire et déchets
Tourisme, événementiel

MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES
Forêt
Eau et milieux aquatiques
Mer
Biodiversité

EMPLOIS ET COMPÉTENCES

Les feuilles de route thématiques

Concrètement, c'est un document d'une dizaine de pages qui présente :



Point de départ

- Des éléments de diagnostic
- Les points de force et de difficultés sur la thématique au niveau du territoire

Contexte du sujet traité

- La couverture du sujet
- L'identification des démarches existantes à tout niveau sur le sujet (international, européen, national, régional)

Point d'arrivée

- Les objectifs à atteindre en 2030 en termes de gain de GES - en priorité – et en termes de préservation des ressources appliqués aux 6 enjeux de la planification écologique
- Les objectifs à atteindre sur les 3 piliers (emploi, qualité de vie et santé, changement de comportements.)

Budget de la FDR

- Budget estimatif global de la feuille de route correspondant à la somme des coûts des actions structurantes les plus impactantes

Indicateurs de la FDR

- Indicateurs de suivi et de pilotage utilisés dans le suivi de la mise en œuvre des actions de la feuille de route.

- Une feuille de route thématique est la **trajectoire stratégique** poursuivie par le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur pour répondre aux enjeux de baisse des émissions de gaz à effet de serre et de préservation des ressources, sur une thématique ciblée.

Les actions structurantes

Les actions structurantes sont identifiées comme les plus impactantes pour répondre aux enjeux de baisse des émissions de GES, de préservation des ressources, de la biodiversité et de l'adaptation

Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes

FDR n°12 Mieux préserver et gérer la Forêt

- 1. Contribuer au renouvellement forestier durable**
- 2. Assurer la prévention et la défense des forêts contre les incendies**
- 3. Optimiser durablement la récolte forestière et la transformation des bois**
- 4. Développer les outils pour monitorer les enjeux de la planification écologique pour la filière forêt-bois de Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

DFR n°13 Eau et milieux aquatiques

- 1. Assurer la sobriété dans tous les usages et innover pour une gestion sobre, résiliente et circulaire de l'eau**
- 2. Moderniser les réseaux et développer les pratiques sobres en eau avec les agriculteurs**
- 3. Restaurer le bon fonctionnement des rivières et des milieux aquatiques**
- 4. Préserver la ressource en eau dans une logique de solidarité entre les usages**

Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes

FDR n°14 Mer

- 1. Accompagner l'adaptation des littoraux à l'évolution des risques côtiers**
- 2. Préserver et restaurer les espaces des habitats naturels prioritaires marins des interfaces terre/mer afin d'augmenter les puits de carbone naturels**
- 3. Accompagner le nautisme vers la sobriété**
- 4. Améliorer la gestion de la fréquentation des espaces littoraux**
- 5. Soutenir une pêche et une aquaculture durables**

FDR n°15 Biodiversité

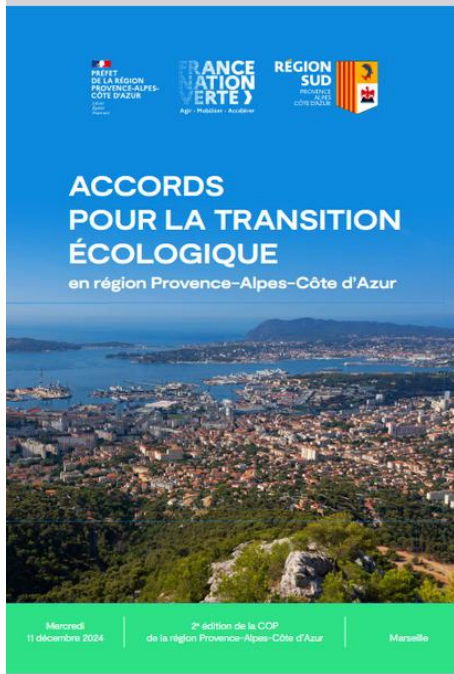
- 1. Renforcer les connaissances scientifiques sur la biodiversité et combler les lacunes sur les milieux, les espèces et les pressions.**
- 2. Renforcer la protection et la restauration des milieux et des espèces**
- 3. Mobiliser et former les publics (élus, entreprises, grand public...) pour un plus fort engagement en faveur de la préservation de la biodiversité**
- 4. Renforcer la gouvernance de la biodiversité et mettre en cohérence les politiques publiques**
- 5. Assurer les financements diversifiés et durables en faveur de la préservation de la biodiversité**

Emplois et compétences

FDR n°16 Emploi et compétences

- 1. Accélérer le développement des compétences au service de la transition écologique**
- 2. Développer et soutenir les compétences pour une filière construction durable**
- 3. Développer la transition écologique des compétences de la filière industrielle**
- 4. Développer la transition écologique des compétences de la trame verte et bleue : métiers de la mer, de l'agriculture et de la forêt**

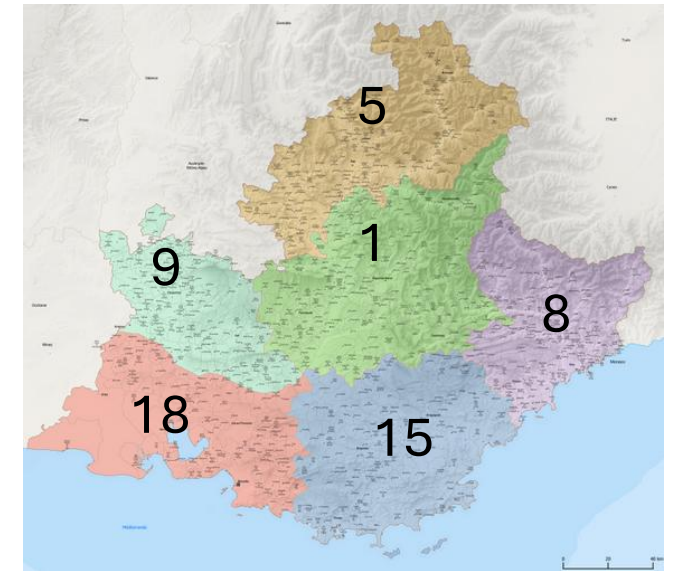
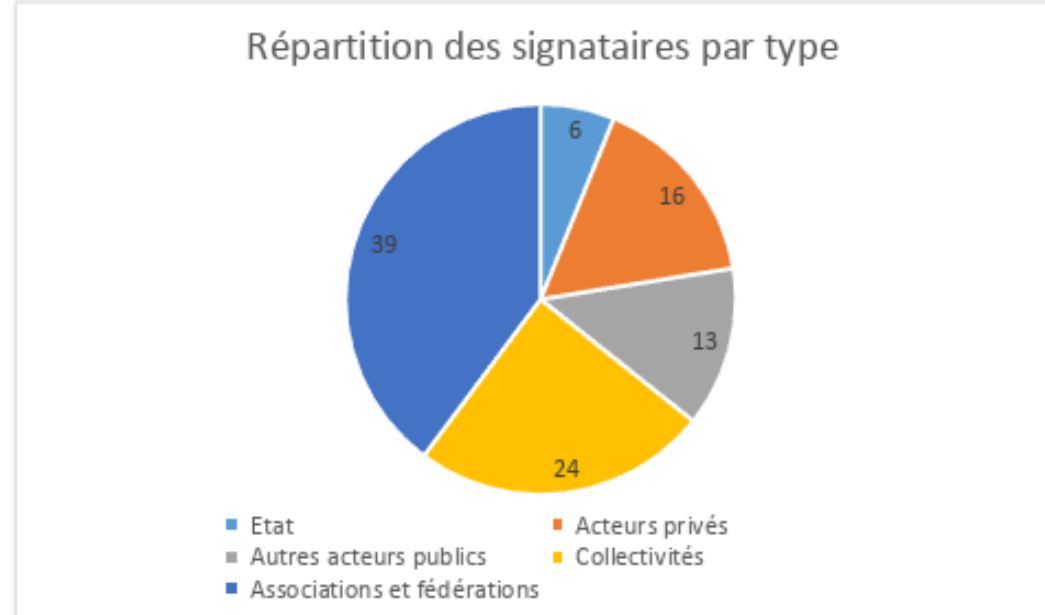
L'engagement des parties prenantes



- La signature des Accords marque **l'engagement** des acteurs publics et privés du territoire pour un futur habitable, juste et désirable
- 98 accords reçus signés au 16 décembre 2025
- 46 contributions



Objectif 100 signataires pour fin 2025



Régionaux : 42

L'engagement des parties prenantes

La notion d'engagement est particulièrement importante. C'est l'addition de l'action de chacun, citoyen, acteur institutionnel, acteur public, privé, associatif qui permettra l'atteinte des objectifs du plan. Deux étapes :

1. Ratifier les accords pour la transition écologique
2. Soumettre sous 6 mois une contribution volontaire qui comprendra la contribution concrète aux objectifs et un plan d'actions en lien avec les chantiers de la planification écologique et les actions structurantes. Une plateforme en ligne de dépôt est disponible

Des outils pour vous aider : modèle de délibération, un tutoriel une plaquette, possibilité d'interventions

Possibilité de s'appuyer sur les démarches existantes : PCAET, PDM, PLH...



UN ENGAGEMENT PORTEUR DE SENS :

La notion d'engagement est particulièrement importante. C'est l'addition de l'action de chacun, citoyen, acteur institutionnel, acteur public, privé, associatif qui permettra l'atteinte des objectifs du plan. Dans ce cadre, il est proposé que les acteurs formalisent leur engagement en deux étapes.



Cop régionale du 11 décembre 2024

Les contributions des signataires aux accords



Retrouvez sur le [site connaissance du territoire](#) tous les éléments techniques relatifs à la déclinaison de la planification écologique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette contribution volontaire est le prolongement de la signature des [accords pour la planification écologique](#) ([disponibles ici](#))

Note : ce questionnaire vous permet de présenter les grands axes de votre contribution. Son format devant s'adapter à différents types d'acteurs (collectivités, entreprises, associations...), vous pouvez passer les questions qui ne vous semblent adaptées à votre structure. Votre contribution sera publiée en ligne à l'exemption des champs "En privé".

Avez-vous ratifié les accords pour la planification écologique ? *

☐ Oui

☐ En cours de signature

☐ Non

Déposez-ici les accords signés

Privé

Type de fichier autorisé : pdf. Taille maximum : 5mo.

Aucun fichier sélectionné.

Nom de l'organisme : *

Nom la personne qui complète le questionnaire : *

Privé

Présentation de l'organisme *

(200 signes max)

- Un questionnaire et une plateforme de dépôt en ligne sont disponibles depuis le 15 février



<https://planification-ecologique.maregionsud.fr/2/2668/votre-contribution-a-la-planification-ecologique-en-provence-alpes-cote-dazur/contributions/lesplusrecentes>

Rappel des priorités 2025



Mise en œuvre concrète des actions prioritaires 2025



Présenter les travaux de la COP régionale lors des événements ou comités de pilotage



Travailler à la définition d'objectifs précis et quantifiables ainsi qu'à celle d'indicateurs pour suivre l'impact des actions du plan



Estimer les besoins et investissements financiers nécessaires



Identifier, mettre à jour ou renforcer les actions relatives au volet « adaptation au changement climatique »

Priorités 2026 : Renforcer le contenu technique



Mise en oeuvre, suivi et évaluation du plan de transformation écologique et énergétique



Rédaction d'une annexe au plan de transformation sur le volet adaptation, en lien avec les actions des feuilles de route



Analyse et valorisation des contributions des partenaires reçus après la signature des accords



Stratégie pour chiffrage des actions du plan de transformation, besoins et moyens de financement

Priorités 2026 : Poursuite du pilotage agile



Finalisation des travaux sur les indicateurs



2 comités techniques et 2 comités stratégiques par an



Une COP régionale au printemps 2026



Organisation des rendez-vous territoriaux de la planification écologique dans chaque département

Merci à tous

Les outils :

- Site connaissance du territoire pour le suivi externe et les éléments publics
→ <https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/la-planification-ecologique-en-region-provence-alpes-cote-dazur>

The screenshot shows the 'Connaissance du Territoire' website for the Provence-Alpes-Côte d'Azur region. The header includes the logo, navigation links like 'Inscription à l'infolettre' and 'Rechercher', and a menu with 'AVENIR DE NOS TERRITOIRES : LE SRADDET' and 'CONNAISSANCE DU TERRITOIRE : LA PLATEFORME'. A breadcrumb trail indicates the current page is 'La planification écologique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur'. The main content area features a large green banner titled 'Engagez-vous !' with a plus icon. Below the banner, text explains the importance of engagement and lists two steps: 1. Ratifying the 'accords pour la transition écologique' (pdf - 1.87 Mi) and 2. Submitting a voluntary contribution within 6 months. A 'Gestion des services' button is visible in the bottom right corner.

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Inscription à l'infolettre Rechercher

AVENIR DE NOS TERRITOIRES : LE SRADDET CONNAISSANCE DU TERRITOIRE : LA PLATEFORME

Vous êtes ici : Accueil > La planification écologique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur Partager cette page

ACCORDS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Engagez-vous !

La notion d'engagement est particulièrement importante. C'est l'addition de l'action de chacun, citoyen, acteur institutionnel, acteur public, privé, associatif qui permettra l'atteinte des objectifs du plan. Dans ce cadre, il est proposé que les acteurs formalisent leur engagement en deux étapes :

- **Etape n°1** : Ratifier les [accords pour la transition écologique \(pdf - 1.87 Mi\)](#); les renvoyer signés [en cliquant ici](#)
- **Etape n°2** : Soumettre sous 6 mois une contribution volontaire qui comprendra la contribution aux objectifs et un plan d'actions en lien avec les chantiers de la planification écologique et les actions structurantes. [Une plateforme en ligne de dépôt est disponible en cliquant ici](#)

Gestion des services

8. Actualités – points divers

A venir en 2026 : mise à jour de l'arrêté de composition du CRB

Merci de votre attention